

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

**Imprimerie Bechtel SA**  
Bellevue 4  
2608 Courtelary  
032 944 18 18  
FAC: 032 944 17 56

**Délais de remise des publications**  
Sport, utile et paroisses: lundi soir  
Rédac. et annonces: mercredi 9h  
Officiel: mardi 12h  
fac@bechtel-imprimerie.ch

**Tarif des annonces**  
sur demande  
ou sur [www.bechtel-imprimerie.ch](http://www.bechtel-imprimerie.ch)

**Abonnement annuel: 98 fr.**

Réclame



L'artisanat régional,  
le cadeau original

**FRANÇOIS AUBRY**  
www.francois-aubry.ch

079 647 81 06 – info@francois-aubry.ch

# Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

**Journal d'annonces et d'information**

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

## ACTION PAQUETS DE NOËL 2020

# Déposez vos paquets à Cormoret, les 6 et 7 novembre

Joignez-vous à cette action qui fera beaucoup d'heureux! Plus de 30 semi-remorques achemineront des paquets vers l'Ukraine, la Moldavie, la Roumanie, la Biélorussie, l'Albanie, la Bulgarie et la Serbie.

L'action paquets de Noël suscite de l'espoir et apporte une aide tangible aux populations dans le besoin.

Dans notre région, le couple Zimmermann de Cormoret ne compte pas son temps pour recueillir tous vos paquets.

sont 110 100 enfants et adultes nécessitant qui ont reçu à leur grande surprise, un paquet de Noël en provenance de la Suisse.

### Enfant ou adulte, chacun son contenu standard

Les colis destinés aux adultes contiennent essentiellement des denrées alimentaires et articles d'hygiène, alors que ceux pour enfants sont remplis de fournitures scolaires, de jouets, d'articles de toilette et de friandises. Vous trouverez la liste complète des articles composant un colis sur le site [www.paquetsdenoel.ch](http://www.paquetsdenoel.ch) et sur les dépliants informant sur l'action. Nous vous prions de vous en tenir rigoureusement à cette liste afin d'assurer un acheminement sans encombre et une distribution équitable des paquets.

### Un paquet donne de la joie

Votre paquet représente, pour la personne qui le recevra, un geste de solidarité et une marque d'estime qui la remplira de joie. Vous avez jusqu'au 21 novembre pour aller déposer vos paquets dans un des quelque 500 centres collecteurs de toute la Suisse. Des informations complémentaires sont disponibles sur [www.paquetsdenoel.ch](http://www.paquetsdenoel.ch). Mais le plus simple est de profiter de la collecte organisée dans notre région.

La collecte des paquets aura lieu les 6 et 7 novembre prochains chez Heinz et Marianne Zimmermann à l'adresse suivante: rue Principale 17, 2612 Cormoret, 032 944 17 62.

Les habits sont également récupérés, ils doivent être propres et répartis dans des sacs poubelles noirs.

Merci d'avance pour vos paquets. | *action paquets de Noël*

## Le paquet de Noël

Prière d'utiliser un carton solide que vous emballerez dans du papier cadeau.

### Attention

Veillez s'il vous plaît mettre tous les produits de la liste dans les paquets, merci. C'est l'unique façon pour que les paquets passent la douane sans problème et cela garantit une distribution simple et équitable.

Mettez sur les paquets un autocollant « enfant » ou « adulte » (à disposition sur les lieux de collecte). Veuillez apporter votre paquet de Noël à un lieu de collecte ou envoyez-le par poste à l'une des œuvres d'entraide.

Vous le recouvrirez alors s'il vous plaît d'un papier d'emballage supplémentaire.

Vous trouverez les adresses sous [www.paquetsdenoel.ch](http://www.paquetsdenoel.ch)

### Paquets pour enfants

Choisissez des jouets qui conviennent aussi bien à des filles qu'à des garçons de 4 à 16 ans!

### Paquets pour adultes

Ne mettez ni viande, ni médicaments, ni articles périmés ou entamés.

### Conservation

Les aliments doivent pouvoir être consommés encore six mois après notre action.

## SOMMAIRE

Une fanfare en mal de musiciens A Orvin, on recrute pour l'amour de la musique	<b>3</b>
Limitation de la vitesse à Cormoret A l'étude, pour la sécurité de tous	<b>9</b>
Octobre rose à l'Hôpital ... même les masques ont changé de couleur	<b>11</b>
Le grand débat, c'est ce soir! En streaming seulement, crise sanitaire oblige	<b>12</b>
Pour le plaisir des yeux Exposition de photographies au CIP	<b>14</b>
Jetez un coup d'œil à l'agenda Pour ne manquer aucun événement régional!	<b>15</b>
Un panier d'amour ... pour les habitants d'Idiofa dans le besoin	<b>15</b>
Attentes dépassées Le 10 Bornes challenge a fait mouche!	<b>17</b>



Des collaborateurs et collaboratrices locaux se chargeront de distribuer les colis aux écoliers et enfants placés dans des foyers, aux familles nécessiteuses, aux familles monoparentales dans le besoin, aux retraités miséreux et aux personnes souffrant de handicaps ou de maladies.

### Une action possible grâce à l'engagement de tous

En Suisse, des centaines d'églises, d'écoles, d'associa-

tions et d'entreprises, de même que des milliers de familles et de particuliers prennent part à l'Action Paquets de Noël.

Quatre œuvres d'entraide chrétiennes organisent conjointement la collecte, le transport et la distribution de ces paquets.

Dans les pays de destination, des partenaires de longue date veillent à ce que les cadeaux soient remis en mains propres à ceux et à celles qui en ont le plus besoin. L'année passée, ce

### Enfants

- chocolat
- biscuits
- friandises (bonbons etc.)
- dentifrice
- brosse à dents (embal. original)
- savon (emballé dans une feuille d'aluminium)
- shampoing (bouchon scotché)
- 2 cahiers ou blocs-notes
- stylos
- crayons
- gomme
- crayons de couleur ou feutres
- 2-3 jouets tels que puzzle, balle, bulles de savon, peluche, petite voiture etc.
- éventuellement chaussettes, bonnet, gants, écharpe

### Adultes

- 1 kg de farine
- 1 kg de riz
- 1 kg de sucre
- 1 kg de pâtes alimentaires
- chocolat
- biscuits
- café (moulu ou en poudre)
- thé
- dentifrice
- brosse à dents (emballage original)
- savon (embal. dans une feuille d'alu.)
- shampoing (bouchon scotché)
- papier à lettres
- stylos
- év. cartes postales, bougies, allumettes, ficelle, chaussettes, bonnet, gants, écharpe

Réclame



**Compte privé – Gagnant à tous les coups!**

Carte Maestro – cartes de crédit – e-banking – mobile-banking simplifieront votre quotidien!

**Clientis**  
Caisse d'Epargne Courtelary

[cec.clientis.ch](http://cec.clientis.ch)

**Immobilier**

**CHERCHE À ACHETER**

**Petite maison ou appartement**

De 3 à 4 pièces, dans le Vallon de Saint-Imier

Agence immobilière s'abstenir  
Contact: 079 565 34 06

**À LOUER CORGÉMONT**

**Grand-Rue 31 Appart. 3½ pièces**

1<sup>er</sup> étage, lumineux, complètement rénové, cuisine agencée habitable, cave et grenier.

Place de parc à disposition.  
Loyer 950 fr. + 150 fr. charges.

Libre dès le 1<sup>er</sup> décembre  
Pour visiter tél. 032 489 16 19

**À LOUER CORGÉMONT**

**Grand-Rue 28 Appart. 6½ pièces**

2<sup>e</sup> étage, cuisine agencée, lave-vaisselle, 2 salles d'eau, (bains-WC, lave-linge et sèche-linge + douche-WC). Cheminée de salon. Grande terrasse au 1<sup>er</sup> étage.

Loyer 1400 fr. charges comprises.  
Location d'un double garage à 200 fr. Photos disponibles sur Anibis.

Libre de suite ou à convenir  
Tél. 032 489 19 28



**Bourse aux habits enfants**

**ANNULATION**

en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19

Rendez-vous en 2021

Cette année, beaucoup d'événements paroissiaux en faveur des œuvres d'entraide ont malheureusement dû être annulés. Aujourd'hui, nous avons encore plus besoin de votre soutien. Si vous le pouvez, nous vous invitons à faire un don en faveur de la cible 2020 sur le CCP 25-8472-6 « Paroisse réformée de Tramelan, Missions, Tramelan ».

En ces temps de crise, merci de continuer à garder une pensée pour les plus démunis!



**Richner sa**

Bestattungen  
Pompes funèbres  
H. Gerber

Rte de Brügg 121, Brüggstrasse 121  
2503 Biel-Bienne, Tel. 032 365 31 41  
www.richner-bestattungen.ch  
richner.sa@bluewin.ch

**ICI**

votre annonce aurait été lue

2 col x 60 mm  
115 francs + TVA



**Menu de la Saint-Martin**

sam. 7 novembre  
ven. 13, sam. 14 et dim. 15 novembre  
ven. 20, sam. 21 et dim. 22 novembre

Menu 100% fabrication maison

Réservez, buvez et mangez heureux!

Fabian et Keunhyung ADAM,  
2336 les Bois, 032 961 18 26  
info@restaurantdugolflesbois.ch  
www.restaurantdugolflesbois.ch

**Le Petit Vrac à Péry**

**Dégustation de bières artisanales**

Jeudi 5 novembre de 17h à 21h 30

Le Petit Vrac - Grand-Rue 6 - 2603 Péry  
Soupe à la courge offerte!



**Emplois**

**TERTIANUM Les Lauriers à Saint-Imier**

Afin de compléter notre équipe, nous recherchons  
**un(e) infirmier(ère) diplômé(e)**  
**un(e) aide-soignant(e)**

Tertianum Les Lauriers est un lieu médicalisé d'une capacité de 41 lits et 11 appartements avec prestations. L'institution offre un accueil de vie agréable au caractère familial. La personne âgée y trouve le confort et la sécurité que ce soit pour un court séjour, un moyen séjour ou une durée indéterminée.

Vous êtes intéressé(e)? Nous attendons votre dossier de candidature complet.

Tertianum Les Lauriers - Rue de la Clé 36 - 2610 Saint-Imier  
Courriel: direction@leslauriers.ch



**SAINT-IMIER MISE AU CONCOURS**

La Municipalité de Saint-Imier met au concours la

**gérance de la buvette de la piscine en plein air de Saint-Imier**

**Tâches principales:**

- gestion de la buvette disposant de 30 places extérieures;
- gestion et accueil des visiteurs (contrôle des entrées, prêt de matériel);
- collaboration étroite avec les différents partenaires.

**Exigences:**

- être en possession du certificat de cafetier-restaurateur;
- bonne présentation, dynamisme, disposition à travailler en bonne harmonie avec les différents partenaires;
- dispositions à développer l'accueil de la clientèle et des visiteurs, à offrir des prestations de qualité dans le service des boissons et petits plats;
- expérience confirmée dans le domaine;
- parfaite connaissance du français écrit et parlé. La maîtrise d'autres langues constituerait un atout.

**Nous offrons:**

- des locaux entièrement aménagés et équipés;
- un cadre de travail motivant et agréable, au cœur d'un paysage naturel fort apprécié;
- une grande autonomie dans la gestion de la buvette.

L'entrée en fonction est fixée à la période estivale 2021, la piscine en plein air étant ouverte de mi-mai à mi-septembre.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service bâtiments et infrastructures sportives, tél. 032 942 44 31.

Vous voudrez bien adresser votre dossier de candidature muni des documents usuels et d'un concept d'exploitation à la Municipalité de Saint-Imier, Service bâtiments et infrastructures sportives, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, avec la mention « Gérance buvette » jusqu'au 30 novembre 2020 au plus tard.



Cours de lecture, d'écriture, de calcul pour adultes parlant français

0800 47 47 47 www.lire-et-ecrire.ch



**La Roseraie**

**Home médicalisé pour personnes âgées propose:**

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

**LA ROSERAIE**

LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER  
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Numéro national  
**0842 80 40 20**



Pour vous - chez vous  
**AIDE ET SOINS A DOMICILE**

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:  
**SAMD, 032 487 68 78**

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:  
**Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53**

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):  
**SASDOVAL, 032 941 31 33**

ou inscription en ligne à l'adresse [www.opanspitex.ch](http://www.opanspitex.ch)



**Parti socialiste d'Erguël**

**Fusion des communes Erguël, votation du 29 novembre 2020**

- Pour coordonner les investissements indispensables de Renan à Courtelary
- Pour établir des priorités claires et éviter le saupoudrage et la dilution
- Pour un futur pôle de développement économique d'Erguël
- Pour offrir un cadre de vie attractif
- Pour redonner un sens à l'autonomie communale

**Votons OUI à la fusion.**

Parti socialiste d'Erguël

**PLR Les Libéraux-Radicaux**



**Votation du 29 novembre 2020**

Aux citoyennes et citoyens de Saint-Imier:

**4 x NON sur votre bulletin de vote**

**Une augmentation des impôts de 8% dès 2022 dans la commune d'Erguël!**

**Pour un revenu imposable de 50000 fr., une personne seule payera 276 fr. de plus, une famille 231 fr. C'est beaucoup... et pour quelles prestations supplémentaires? Mystère!!!**

Faites votre calcul:

Vous prenez votre décision de taxation définitive 2019, sous la rubrique calcul de l'impôt: commune de Saint-Imier, par exemple 4800 fr. et vous ajoutez 8% ... une augmentation de 384 fr... soit une diminution de votre pouvoir d'achat.

Continuons à privilégier les collaborations intercommunales ... elles ont fait leurs preuves et peuvent encore être développées.

**NOUS DIRONS 4 X NON AU PROJET DE FUSION.**

**À SUIVRE**

PLR SECTION DE SAINT-IMIER

## ORVIN

# L'Harmonie se réinvente et recrute

Sans la musique, la vie serait une erreur, Nietzsche

Un village sans fanfare perd ses couleurs et devient terne et moribond. C'est la raison pour laquelle, Johnny Vicenzi, formateur diplômé Jeunesse et Musique et directeur de l'Ensemble des Jeunes Musiciens Orvinois (EJMO), ainsi que de l'Harmonie, soutenu par son comité et son président Damien Breitschmid, recrutent de nouvelles forces afin d'agrandir leurs rangs et de ne point tomber dans les travers de cette triste situation. Depuis la nuit des temps, la musique accompagne l'homme dans ses activités. La musique, c'est la joie, le rythme, la plénitude, etc. Tous les sentiments humains se livrent en musique!

Et vous, écoutez-vous de la musique? Occasionnellement, régulièrement, frénétiquement. Et quel genre de musique?

Pour vivre ensemble cette expérience, la porte de l'ensemble est grande ouverte. Il



La musique vous intéresse, rejoignez-nous!

n'y a pas d'âge pour apprendre. Les jeunes et moins jeunes peuvent rejoindre les rangs de l'EJMO ou de l'Harmonie pour apprendre un instrument, passer un moment de

camaraderie et de convivialité; les personnes ayant déjà pratiqué ou pratiquant un instrument sont les bienvenues. Les répétitions en groupe se passent à la cantine sous les

Roches le vendredi de 19h30 à 20h30. Pour plus d'informations, contacter Johnny Vicenzi au 032 358 10 93 ou par mail à l'adresse: ejmo@fanfare-harmonie-orvin.ch. | jcl

## COMMUNE DE SAUGE AVIS OFFICIELS



## Informations hivernales

La neige étant annoncée depuis quelques jours déjà, nous en profitons pour vous remémorer quelques règles élémentaires à respecter.

Il est strictement interdit de parquer des véhicules pouvant gêner le déblaiement de la neige et le ramassage des ordures sur la voie publique (routes, places).

En cas de dégâts occasionnés par le passage du chasse-neige, la commune décline toute responsabilité et ne paiera aucuns frais de réparation d'un véhicule endommagé.

Les sacs à ordures sont déposés de manière à ne pas gêner le déneigement.

Il est rappelé aux propriétaires ou locataires qu'il est également interdit de pousser la neige des places privées sur la voie publique.

Par mesure de sécurité, les vitres des voitures doivent être parfaitement dégivrées et l'équi-

pement d'hiver est de rigueur.

Nous demandons également à la population de ne pas modifier, déplacer ou enlever le jalonnement posé le long des routes.

Merci de prendre bonne note de ce qui précède! | cm

### Bureau de vote

Au vu des prochaines votations fédérales, le bureau de vote du 29 novembre a été constitué comme suit:

#### Plagne

(salle du conseil municipal au Haut du Village 8):

Présidente: Sarah Meier; secrétaire: Anne Grosjean; membres: Elisabeth Hofmann, François Kaspar, Marion Monney, Patrick Riesen.

L'heure d'ouverture est de 11 heures à midi.

| le secrétariat municipal

## ÉCOLE ENFANTINE ORVIN

## Pose du bouquet final

De la démolition à la phase actuelle, cinquante-huit jours et quatre cent six heures viennent de s'écouler et déjà, l'école



enfantine a reçu le sapin aux multiples rubans de couleur en respect à la tradition des corporations du bâtiment, sous le nom de bouquet final, jeudi 22 octobre. Sylvain Grosjean, municipal et responsable du dicastère des bâtiments municipaux et de la construction, a fièrement fixé en haut de la structure de l'école enfantine le sapin montrant bien que la tradition est bien vivante dans le village orvinois. Cette tradition remonte aux vieux cultes de l'arbre en Europe du Nord, lorsqu'un arbre était abattu pour une construction, on en conservait une des branches pour orner la construction, par respect pour l'esprit de l'arbre sacrifié, et pour en assurer sa protection.

| jcl

## PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

## Covid-19: mesures supplémentaires

Le 23 octobre, le Conseil Exécutif du canton de Berne a adopté des mesures supplémentaires destinées à lutter contre la pandémie de coronavirus, celles-ci sont entrées en vigueur le 24 octobre.

Ces mesures entraînent les conséquences suivantes:

1. Les cultes dominicaux sont suspendus jusqu'à nouvel avis.
2. Toutes les activités réunissant plus de 15 personnes sont interdites.
3. Les assemblées paroissiales et les séances du conseil de paroisse (y compris les séances de commissions) peuvent néanmoins avoir lieu pour autant qu'elles disposent et mettent en œuvre un plan de protection.
4. Les présentes décisions peuvent évoluer ou se prolonger selon l'évolution de la situation, le conseil de paroisse et les ministres vous invitent à consulter le site internet de la paroisse [www.paroisse-rondchatel.ch](http://www.paroisse-rondchatel.ch) où les informations seront actualisées au fur et à mesure. Notre paroisse prévoit des cultes

autrement, de plus amples informations seront données en temps voulu.

5. Le contact avec le secrétariat paroissial se fait exclusivement par téléphone ou par courriel 032 485 11 85, contact@paroisse-rondchatel.ch.

6. Les pasteurs et la catéchète professionnelle sont à votre disposition, n'hésitez pas à les contacter pour un soutien en cas de besoin.

7. Cultes télévisés et radiodiffusés: par ailleurs, les dimanches matins, chacune et chacun a la possibilité de suivre les cultes et messes télévisés diffusés par la RTS ou radiodiffusés sur Espace2. Le site [www.celebrer.ch](http://www.celebrer.ch) donne tous les renseignements à ce sujet.

Afin de garantir la protection de toutes et tous, la participation de chacune et chacun est nécessaire. C'est ensemble que nous affrontons surmonterons cette crise!

| le conseil de paroisse et les ministres de la paroisse de rondchâtel

## ROMONT AVIS OFFICIELS



## ORVIN AVIS OFFICIELS



## Révision intermédiaire

Sans avis préalable, la fiduciaire Soresa a procédé au contrôle d'usage le 6 octobre dernier. La révision a révélé que la comptabilité était à tenue à jour et que les avoirs réels de la caisse et des comptes postaux et bancaires correspondaient aux écritures comptables. En sa qualité d'autorité de surveillance en matière de protection des données, la fiduciaire a également attesté, sur la base de ses vérifications, l'observation des prescriptions légales et réglementaires en matière de protection des données. | cm

## Port du masque obligatoire

Le canton de Berne a serré la vis en matière de protection sanitaire eu égard à la croissance exponentielle de la pandémie et a pris des mesures au sujet notamment des bâtiments administratifs. La commune de Romont se plie donc à ces mesures, et rappelle à la population que le port du masque est obligatoire pour entrer dans le bureau communal. Les clients devront donc être munis d'un masque avant d'y pénétrer. | cm

## Bureau de vote

En vue de la votation populaire du 29 novembre prochain, le bureau de vote a été constitué comme suit:

Présidence: Michel Cléménçon.

Membres: Marianne Seiler, Maude Simon, Johann Schenk, Franck Sieber. | cm

## Distribution de masques

A la suite des dernières mesures prises par le canton de Berne dans le cadre de la lutte contre la pandémie liée au Covid-19, la commune municipale d'Orvin met gratuitement à disposition de ses habitants des masques de protection (10 pièces par personne).

Chaque citoyen intéressé peut s'annoncer par téléphone au 032 358 01 80 ou par courriel à l'adresse: [administration@orvin.ch](mailto:administration@orvin.ch). Afin d'éviter au maximum les contacts dans le bâtiment de l'administration municipale, nous vous les livrons directement à votre domicile dans les jours qui suivent.

Prenez soin de vous! | cm

## Abri du cimetière



Le conseil municipal d'Orvin souhaite remercier chaleureusement les employés de la voirie pour leur précieux travail tout au long de l'année et également pour la construction du nouvel abri au cimetière.

| cm

## SOCIÉTÉ D'ARBORICULTURE, ORVIN

## Fin de pressurage

La récolte des fruits a permis aux installations de l'Echelette de fonctionner à plein régime pendant plusieurs semaines. Nous voici au terme de cette période de pressurage qui prendra fin le 2 novembre prochain. Pour les personnes qui auraient encore des fruits à presser, nous les invitons à s'annoncer d'ici la fin de la semaine au 079 485 39 15, dernier délai.

En cette fin de saison, nous tenons à remercier chaleureusement tous les clients et

les bénévoles qui nous ont secondés dans ce travail en nous offrant de leur temps.

La saison froide approchant à grand pas et d'autant plus dans cette situation de crise sanitaire, pensez à renforcer vos défenses naturelles en consommant du jus de pommes que vous pouvez obtenir auprès de notre société.

Nous vous souhaitons de passer un bel hiver et surtout prenez bien soin de vous! A l'année prochaine. | fd

## SYNDICAT SP-OPRV ORVIN

## Soirée de recrutement rondement menée



En présence d'une dizaine de candidats, dont une candidate, Jérémy Flaig commandant de l'OPRV a présenté mercredi soir 21 octobre avec force détails dans les locaux de l'organisation, toutes les actions faisant partie des attributions de la cellule comprenant les communes d'Orvin, Sauge et Romont. Actuellement, le corps de l'OPRV comprend 62 soldats du feu, dont 8 femmes, l'équipement comprend 5 véhicules de service dont deux

sont sur le site de Romont, les trois autres sur le site d'Orvin. Suite à cette présentation complétée par Maude Schenk pour les détails administratifs. Les prétendants, en compagnie des membres de l'état-major, ont fait la connaissance avec beaucoup d'attention du matériel roulant d'intervention. Une soirée de présentation des tâches du syndicat SP-OPRV très appréciée des candidats présents, puisque sur les 10 participants, 7 ont déposé leurs candidatures. | jcl

Retrouvez le journal de la semaine dernière

EN LIGNE

[bechtel-imprimerie.ch](http://bechtel-imprimerie.ch)

**ARC** Alternative régionale & communale Saint-Imier

Votation municipale  
29 novembre 2020

- ✓ Pour rester forts
- ✓ Pour rester solidaires
- ✓ Pour façonner notre avenir
- ✓ Pour notre Vallon
- ✓ Pour nous tou-te-s

**votez 4 x OUI**  
à la fusion  
de nos communes

[www.arc-saint-imier.ch](http://www.arc-saint-imier.ch)

**Cousez-vous**  
un sac en cuir vegan

Jusqu'à **700.-**  
d'économies  
+  
kit de couture offert

**SCHLÄPFER**  
Nähmaschinen  
made to create **BERNINA**

Rue Jakob-Rosius 24  
2502 Bienne  
032 345 12 45  
[www.berninabienne.ch](http://www.berninabienne.ch)

katholisch biel/bienne catholique  
römisch-katholische kirchgemeinde biel und umgebung  
paroisse catholique romaine de bienne et environs

Assemblée ordinaire de la Paroisse catholique romaine de Bienne et environs

du mercredi 2 décembre 2020, 19h30  
au Centre paroissial de Christ-Roi,  
chemin Geyisried 31, 2504 Biel/Bienne

Ordre du jour

1. Election des scrutateurs et des scrutatrices
2. Règlement pour les indemnités des membres des autorités, révision partielle
3. Election complémentaire pour un délégué au Parlement de l'Eglise nationale pour la période 2020 – 2023
4. Election au Conseil de paroisse pour la législature 2021 - 2024
5. Information relative au plan financier 2020 et investissements 2021
6. Budget 2021, quotité de l'impôt ecclésiastique
7. Divers

Les documents relatifs aux points 2 et 6 peuvent être consultés dès le 2 novembre 2020, pendant les heures de bureau, auprès de l'Administration de la Paroisse et des centres, à l'exception de la Communauté des Villages.

**Energie Corgémont SA**

Suite à l'annulation de la soirée d'information concernant le nouveau chauffage à distance de Corgémont, une présentation sera en ligne sur [www.energiecorgemont.ch](http://www.energiecorgemont.ch), pour la date du 2.11.2020 au plus tard.

Energie Corgémont SA  
[info@energiecorgemont.ch](mailto:info@energiecorgemont.ch)

**MARCHÉ ACTUEL**

**OUTLET**  
À CÔTÉ DU DENNER  
Rue Baptiste-Savoie 62  
SAINT-IMIER

**GRAND DÉSTOCKAGE**

- Costumes
- Divers articles de literie
- Textiles et chaussures d'hiver
- Chaussures orthopédiques *Instride*

**-15% -70%**  
**-40% -20% -30%**  
**-80% -50%**  
**-25%**

**DENNER** **-20%**  
Saint-Imier **sur tous les vins**

**imprimerie**  
**bechtel sa**

Bellevue 4 | 2608 Courtelary | [www.bechtel-imprimerie.ch](http://www.bechtel-imprimerie.ch)  
032 944 18 18 | [info@bechtel-imprimerie.ch](mailto:info@bechtel-imprimerie.ch)

**Un service complet au cœur de votre région !**

**Préresse**

Corporate design, création de logo, mise en page de vos documents (papeterie d'entreprise, flyer, affiche, rapport annuel, livret de fête, fusion de données pour publipostage, numérisations et retouche photo etc.)

**Impression numérique et offset**

Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs à partir d'originaux ou de fichiers informatiques (PDF), de la carte de visite au format A3+

Nouveau coronavirus

Actualisé au 19.10.2020

**VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:**

**Plus important que jamais : stopper l'augmentation des cas.**



Garder ses distances.



Porter un masque si on ne peut pas garder ses distances.



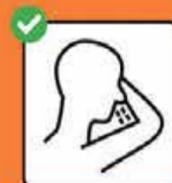
Masque obligatoire dans les établissements et les espaces publics clos ainsi que dans les transports publics.



Travailler à domicile si possible.



Se laver soigneusement les mains.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Ne pas se serrer la main.



Aérer plusieurs fois par jour.



Pas de rassemblements spontanés de plus de 15 personnes dans l'espace public.



En cas de symptômes, se faire tester immédiatement et rester à la maison.



Fournir les coordonnées complètes pour le traçage.



Interrompre les chaînes de transmission avec l'application SwissCovid.



Test positif : isolement. Contact avec une personne testée positive : quarantaine.



Se rendre chez le médecin ou aux urgences seulement après avoir téléphoné.

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra  
Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP  
Uffizi federal da sanadad publica UFSP





# Le sourire malgré un découvert d'un demi-million au budget 2021

Le Conseil municipal s'est montré raisonnable, mais les prévisions tiennent compte des « effets Covid »

C'est à l'assemblée municipale dite du budget, qui sera réunie le 14 décembre prochain si les mesures sanitaires le permettent, que Gaëtan Hirschi, administrateur des finances, présentera en détail les prévisions 2021 de la commune. Celles-ci concluent à un découvert d'environ un demi-million de francs, mais sans que la santé de la commune ne soit mise en danger.

## Sans excès

Le budget 2021 roule sur quelque 8,8 millions de francs, soit un peu moins que celui de l'exercice en cours (9 millions tout ronds). «Le Conseil municipal s'est montré raisonnable. Il a véritablement cherché à limiter les dépenses à l'essentiel», souligne l'administrateur des finances. Non sans préciser que l'excédent de charges prévu l'an prochain s'explique et était même attendu.

On rappellera que la quotité fiscale a été abaissée d'un demi-point - ce qui correspond grosso modo à 150 000 francs de recettes -, avec effet au début de cette année. Le budget en a tenu compte, qui prévoit par ailleurs une diminution des recettes fiscales, inhérente aux effets de la crise sanitaire.

« Cette baisse a été évaluée à 8 pour cent pour les personnes physiques et 10 pour cent pour les personnes morales. » Dans ce dernier domaine, les collectivités publiques ne savent pas vraiment à quoi s'attendre, étant entendu notamment que les entreprises pourront déduire davantage de frais, par exemple dans le domaine de la recherche et développement.

Sans entrer dans les détails, on relève par ailleurs une hausse continue des charges de l'aide sociale, lesquelles passeront la barre du million de francs l'an prochain et ne vont bien évidemment pas diminuer avec les effets de la crise sanitaire.

## Jusqu'en 2023

On l'a dit plus haut, les excédents de dépenses sont attendus à Péry-La Heutte, qui vit une situation provisoire et connue: « Nous savions pertinemment que les découverts se succéderaient jusqu'en 2023, d'environ 100 000 francs au moins par exercice, amortissements obligent. Ce découvert est plus élevé l'an prochain en raison de la crise sanitaire, mais il ne met pas la santé financière de la commune en danger. »



La commune de Péry-La Heutte a heureusement les moyens de traverser sans véritable dégât les obstacles dressés par la crise sanitaire

La fortune de la commune permet en effet d'éponger ces excédents: les capitaux propres atteignent actuellement quelque 3,2 millions de francs, sans les Financements spéciaux précisons-le. « En 2024,

lorsque la courbe s'inversera, cette fortune atteindra encore deux millions de francs. »

## Des FS en bonne santé

On signalera que la masse salariale de la Commune conti-

nue de suivre une courbe légèrement descendante, en raison du rajeunissement du personnel.

Les comptes de l'eau, des eaux usées et des déchets sont parfaitement gérés, qui atteignent l'équilibre souhaité

et bénéficient de réserves parfaitement suffisantes.

Au chapitre des pompiers, par contre, l'administrateur souligne que le financement spécial diminue rapidement. « Nous devons prélever chaque année des montants assez importants. A ce rythme, les réserves suffiront pour deux ans environ. Il faut donc trouver une solution pour réalimenter le fonds ad hoc. »

Le Conseil municipal a d'emblée exclu d'augmenter la taxe, sachant qu'une telle opération péjorerait les bas revenus, étant entendu que la taxe annuelle est plafonnée à 450 francs.

## Par les impôts

Les autorités locales vont plancher sur le sujet ces prochains temps, elles qui chercheront tout d'abord à réaliser des économies et à optimiser le service, mais en gardant à l'esprit que cela ne suffira pas à long terme. « Il faudra sans doute se résoudre à financer partiellement le service de défense par les impôts », prévient Gaëtan Hirschi. Non sans rappeler que le travail assuré par les sapeurs bénéficie à toute la population et que la vie des habitants n'a pas de prix.

| cm

## Illuminez nos villages !



*l'Avent géant*, qui a redémarré l'an passé et permet à tous les habitants d'apporter un peu de gaieté hivernale à nos deux villages.

Le principe est simple: durant le mois de décembre, chaque soir une nouvelle fenêtre, véranda ou autre porte, décorée s'entend, s'illumine quelque part dans la commune. Dès cette date, elle est éclairée chaque soir jusqu'après les Fêtes de fin d'années.

Si les apéritifs et autres rencontres autour d'un vin chaud seront très probablement prohibés les soirs d'inauguration, ou du moins soumis à des règles sanitaires strictes, il n'empêche que les habitants de toute la commune profiteront de cette initiative collective et des décorations qui éclaireront la nuit de décembre. La commune n'en sera que plus accueillante.

Merci par avance à toutes les personnes qui décideront de participer à cette action lumineuse et chaleureuse! | cm

**Inscriptions auprès d'Anne-Marie Bessire, 032 485 14 88, jusqu'au 16 novembre prochain**

La situation sanitaire n'invalide ni à l'optimisme béat, ni aux réunions conviviales. Dans cette ambiance de grisaille bien compréhensible, les décorations chaleureuses et lumineuses seront d'autant plus appréciées, la Commission d'embellissement de Péry-La Heutte en est persuadée. Aussi lance-t-elle à nouveau cette année l'action *calendrier de*

## Piste de luge: chemin du Pré-la-Patte

Attention aux usagers: lors de bonnes conditions d'enneigement, le chemin du Pré-la-Patte depuis le bovi-stop du pâturage jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Verrière sera ouvert à la pratique de la luge. La circulation des véhicules s'effectuera, pour la montée et la descente, par le *chemin long* via La Combe. La piste de luge sera strictement interdite à toute circulation dans les deux sens.

Seul le trafic nécessaire à l'entretien de la piste de luge sera autorisé en respectant toutes les mesures de sécurité requises.

En vertu de l'art. 6 de l'ordonnance sur la police des routes et la signalisation routière, une signalisation sera posée par les services communaux compétents. Il est strictement interdit à quiconque d'enlever ou de modifier la signalisation qui sera mise en place. | cm

## Voirie: service hivernal

A partir du 1<sup>er</sup> novembre, les mesures hivernales entreront en vigueur. Dès cette date, le stationnement de véhicules est interdit sur tout le territoire communal jusqu'au 31 mars 2021, de 20h à 8h. Pendant cette plage horaire, le service des travaux publics procède au déneigement de la chaussée de manière à ce que, dès le matin, la plupart des rues de notre village soient accessibles.

Les entrées de zone 30 du village de Péry ont été adaptées en fonction de ces directives

Il est primordial que ces consignes soient appliquées. Seul leur respect permet d'assurer un déneigement optimal et rapide. Un seul véhicule immobilisé peut parfois perturber le travail dans une rue entière, souvent avec des effets sur plusieurs jours en cas de chutes de neige continues. Sont particulièrement concernées par ces mesures les rues des Ruaux, du Monnet et de l'Eglise, toutes situées à Péry.

La place de parc située devant le centre communal, ainsi que celle de l'église, sont à disposition des automobilistes de 16h à 9h. Il est important que ces places soient libérées aux heures indiquées

de manière à permettre leur déneigement.

Les contrevenants à ces directives seront amendés par la police administrative, conformément à la législation en vigueur.

A relever qu'en cas de fortes chutes de neige, il est demandé aux automobilistes d'être particulièrement prudents. Il est possible que les employés du service de voirie doivent effectuer des manœuvres en contre sens (rue Robert de Vigier, rue du Crêt et chemin du Pâturage par exemple) lors des opérations de déneigement ou de salage.

En cas de dégâts occasionnés par le passage du chasse-neige, la commune décline toute responsabilité et ne paiera aucuns frais de réparation d'un véhicule endommagé. Les sacs à ordures seront déposés de manière à ne pas gêner le déneigement. Il est rappelé aux propriétaires fonciers et aux concierges des immeubles locatifs qu'il est strictement interdit de pousser la neige des places privées sur la voie publique.

Il y a lieu également de tailler les arbres, buissons et les haies afin que ces derniers n'entravent pas la bonne marche des véhicules de déneigement. | cm

## Pose de jalons pour l'hiver

Nous portons à la connaissance des citoyennes et des citoyens que les jalons posés le long des routes et chemins de notre commune, particulièrement les chemins de montagne, le sont à titre de prévention des accidents et le Conseil municipal recommande à la population de ne pas modifier, déplacer ou enlever le jalonnement. | cm

## Règles de sécurité

Nous rappelons aux usagers que les vitres de voitures doivent être parfaitement dégivrées. De plus comme le salage des routes sera réduit, l'équipement d'hiver est nécessaire. | cm

Délai rédactionnel

**MERCREDI 9H**

## GYM SENIORS CORGÉMONT Rencontres suspendues

Le coronavirus se répandant de nouveau d'une façon alarmante, il est de notre devoir de respecter les consignes élaborées par les autorités diverses. Nous suspendons donc dès le mercredi 28 octobre nos rencontres gymniques à la halle sport. Ne connaissant pas l'évolution de cette pandémie, nous vous tien-

drons au courant de la reprise dans la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*. Prenez bien soin de vous, respectez et appliquez toutes les consignes! Bonne chance et au plaisir de vous retrouver tous en bonne santé.

| le comité

## Ancien collège: séance annulée

La situation sanitaire et les mesures édictées par les autorités supérieures ont conduit le Conseil municipal à annuler la séance d'information consacrée à l'ancien collège de Péry.

Cette séance publique, prévue le lundi 9 novembre prochain au Centre communal, devait permettre à tous les habitants intéressés de venir découvrir les détails du projet de rénovation intérieure et de poser toutes questions souhaitées à ce sujet.

L'Exécutif local regrette évidemment de devoir renoncer à cette rencontre, mais il considère que la santé de la population prime sur toute autre considération. Ce

projet de rénovation, dont le crédit nécessaire est soumis à votre verdict par les urnes, le 29 novembre prochain, fait l'objet d'un message adressé aux votants et d'une présentation assez conséquente, déjà parue dans ces colonnes. Les autorités espèrent que les ayants droit auront trouvé dans ces deux documents les renseignements importants dont ils ont besoin pour se forger une opinion. Elles rappellent par ailleurs leur unanimité à soutenir le crédit demandé, qui permettra de mettre un outil précieux à la disposition de nos enfants et de leurs enseignants.

| cm

## Calendrier villageois des fenêtres de l'Avent Corgémont 2020

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'inscription pour les traditionnelles fenêtres de l'Avent de Corgémont est de nouveau ouverte. Malgré Covid-19, nous voulons que la tradition se perpétue, mais en respectant les mesures sanitaires imposées.

### Illuminons notre village pendant cette période sombre de l'année!

Il est possible de faire simplement une fenêtre sans accueil. Les personnes qui désirent tout de même ouvrir leur porte, se chargeront de respecter les consignes sanitaires.

Si vous avez envie de vous inscrire pour une fenêtre, annoncez-vous chez Christine Brechbühler.

**Rappel:** il faut que le numéro correspondant apparaisse sur la fenêtre. La décoration est libre.

Pour de plus amples renseignements et l'inscription, contactez Christine Brechbühler au numéro 079 565 93 66.

Le conseil de paroisse réformée de Corgémont-Cortébert

## CATHOLIQUES RÉFORMÉES

**UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE**  
BIENNE cure Sainte-Marie  
032 329 56 01

**Contact en cas de funérailles pour la Communauté Catholique des Villages Péry du 3 au 7 novembre:** Emmanuel Samusure, 032 329 56 01, 079 440 16 04.

**Messe:** samedi 14 novembre à 17 h, Chapelle de Reuchenette, dans le respect des directives (Covid-19), place pour 16 à 18 personnes, masque obligatoire.

**Messe de Noël:** vendredi 25 décembre à 10 h, Chapelle de Reuchenette, dans le respect des directives (Covid-19), place pour 16 à 18 personnes, masque obligatoire.

**Nouvelles informations:** www.cath-berne.ch/

**Célébrations:** se référer à l'Angelus. **Newsletter:** pour connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry: s'inscrire à cdv-communauté-catholique-pery@bluewin.ch.

**Visites de la Chapelle:** ne sont toujours pas au programme durant la semaine.

**Location de la salle Sainte-Bernadette:** fermée jusqu'au 31 décembre.

www.upbienne-laneuveville.ch

**PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA**  
SAINT-IMIER  
rue Denise Bindschedler – Robert 4 + 6  
case postale 207

**Nouveaux horaires des célébrations:** messe à 10 h 15. Catéchisme à la suite de la messe, à l'église à 11 h 15. Discussion *Catholique-chrétien, parlons-en* à la suite de la messe, à la cure à 11 h 15.  
**Culte:** dimanche 1<sup>er</sup> novembre, 10 h 15, messe de la Toussaint.

**PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE TRAMELAN**

**Messe:** samedi 31 octobre à 17 h 30 pour des parents défunts; jeudi 5 novembre à 9 h.

**Vie Montante:** mardi 3 novembre à 14 h 30.

**Communion à domicile:** vendredi 6 novembre (sur demande).

*Secrétariat: ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi*

www.cathberne.ch/tramelan

**PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIER**

**Horaire liturgique:** samedi 31 octobre, 18 h, Corgémont, messe et fête de la Toussaint; dimanche 1<sup>er</sup> novembre, 10 h, Saint-Imier, messe pour les défunts; mardi 3 novembre, 9 h, Corgémont; jeudi 5 novembre, 19 h, Saint-Imier.

**Discernement et inscription aux divers parcours d'initiation à la vie sacramentelle:** vendredi 30 octobre, 19 h, Saint-Imier.

**Célébration au cimetière:** dimanche 1<sup>er</sup> novembre, 14 h, Saint-Imier (par tous les temps).

**Shibashi:** mercredi 4 novembre, 9 h 30, Saint-Imier.

**Repas pour tous:** vendredi 6 novembre, 12 h, Corgémont; inscription jusqu'au mardi: 032 941 21 39, catholiqueromaine@bluewin.ch.

## TÉMOINS DE JÉHOVAH

**SAINT-IMIER**  
rue du Vallon 28

*Plus d'informations: jw.org (site officiel gratuit)*

Délai paroisses LUNDI SOIR

**AGENDA COMMUN DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL**

**Annulation des cultes et activités:** suite à la décision du conseil exécutif bernois du 23 octobre courant, le conseil du Syndicat a décidé d'annuler les cultes et les activités de la collaboration, à l'exception du catéchisme et ce, jusqu'à nouvel avis. Une offre en ligne sera maintenue sur notre site internet et nos pasteurs et catéchètes restent en lien avec les paroissiens et paroissiennes de notre Vallon.

**Cultes annulés:** le culte commun de la Réformation du dimanche 1<sup>er</sup> novembre à Sonvilier est annulé et sera remplacé par une célébration en ligne sur notre site www.referguel.ch. Il en sera de même pour l'autre culte commun prévu le 15 novembre à la collégiale.

**Ecoute et prière:** 077 423 20 20 ou ecoute@referguel.ch.

*Collaboration: Laure Devaux Allisson, 076 438 02 09, laure.devaux@referguel.ch*

*Aumônerie des homes: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch*

www.referguel.ch

**CATÉCHISME EN L'ERGUËL**

**Retrouvailles !:** mardi 3 novembre, 17 h 30-19 h 30, cure de Villeret, 9H.

**Enfin !!!:** mercredi 11 novembre, 16 h-19 h, salle de paroisse de Sonvilier (La Ruette 3), 7H.

**PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT**

**Nouvelle restriction des activités:** suite à la décision du conseil exécutif du vendredi 23 octobre, notre paroisse a choisi de ne pas proposer de cultes ni d'autres activités, à l'exception du catéchisme, des conseils de paroisse et de l'assemblée de paroisse ordinaire, et ce, jusqu'à nouvel avis. Nous restons bien entendu à votre disposition pour maintenir des liens en ces temps troublés.

*Pasteur: David Kneubühler, 079 823 75 84, david.kneuebuehler@referguel.ch*

*Services funèbres: permanence au 0800 225 500*

*Présidente du conseil de paroisse: Christine Brechbühler, 079 565 93 66*

*Réservation salle de paroisse: E. Hohermuth, 032 963 11 89, 4hohermuth@bluewin.ch*

*032 489 17 08  
corgecorte@referguel.ch  
www.referguel.ch*

**PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET**

**Culte:** dimanche de la Réformation 1<sup>er</sup> novembre: à la suite des dernières mesures sanitaires, ce culte commun est annulé. En revanche, une offre de culte sera faite en ligne dès dimanche matin: rendez-vous sur www.referguel.ch. Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez contacter le pasteur pour obtenir une version papier.

*Pasteure: Maëlle Bader, 032 944 11 63, 076 713 39 55 (aussi SMS et WhatsApp), maelle.bader@referguel.ch*

*Président: Philippe Hauri, 079 271 99 10, philippe.hauri@bluewin.ch*

*Secrétaire: Annelise Stieger, 079 413 47 32, annelise@bluewin.ch*

*Services funèbres: permanence au 0800 225 500*

*Réservation de la salle de paroisse: Raymond Béguelin, 078 617 57 61, raybeg@me.com*

**PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE**

**Culte:** dimanche de la Réformation 1<sup>er</sup> novembre: suite aux dernières mesures sanitaires, ce culte commun est annulé. Offre de culte sera faite en ligne dès dimanche matin sur www.referguel.ch

**Entretien pastoral, partage, prière, etc.:** les entretiens téléphoniques étant pour le moment privilégiés, le pasteur est à votre écoute au 079 414 03 60 pour quelque demande que ce soit.

*Pasteur: Serge Médebielle, 032 963 11 27 ou 079 414 03 60, serge.medebielle@referguel.ch*

*Présidente et service auto: Pierrette Wäfler, 032 961 15 81 ou 079 291 42 05*

www.referguel.ch

**PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL**  
PÉRY rue du Collège 12

**Cultes:** en raison des mesures destinées à ralentir la propagation du Coronavirus arrêtées le 23 octobre par le Conseil-exécutif du canton de Berne, les cultes sont annulés jusqu'à nouvel avis.

**Fruits TerrEspoir:** livraisons le 4 novembre à Péry et Vauffelin, le 5 novembre à Orvin. Les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 26 novembre.

*032 485 11 85  
(lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)*

*contact@paroisse-rondchatel.ch  
www.paroisse-rondchatel.ch*

*Services funèbres: permanence au 079 724 80 08*

*Location de salles: 032 485 11 85  
Grain de sel, Orvin; salle de la Cure, Orvin; salle de paroisse, Péry*

*Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76  
Gilles Bourquin 079 280 20 16*

*Catéchisme: 7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77  
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77 et Christian Borle, 078 739 58 28  
10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28 et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74  
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28 et Daniel de Roche, 079 337 50 76*

**PAROISSE RÉFORMÉE RENAN**

**Culte:** dimanche de la Réformation 1<sup>er</sup> novembre: suite aux dernières mesures sanitaires, ce culte commun est annulé. Offre de culte sera faite en ligne dès dimanche matin sur www.referguel.ch

**Vente de paroisse:** banc-vente le samedi 31 octobre, 8 h-12 h, en extérieur au centre du village (ancienne fromagerie), vente de gaufres, tresses, pâtisseries, etc. Les mesures sanitaires en vigueur (pas de consommation sur place, masque, gel) seront appliquées.

**Ecoute, entretien, partage, prière, etc.:** vous pouvez joindre le pasteur au 079 414 03 60.

*Pasteur: Serge Médebielle, 032 963 11 27 ou 079 414 03 60, serge.medebielle@referguel.ch*

*Présidente: Catherine Oppliger, 078 761 46 38*

www.referguel.ch

**PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIER**

**Culte:** dimanche 1<sup>er</sup> novembre, le culte commun de la Réformation à Sonvilier est annulé. Un culte en ligne sera proposé sur notre site www.referguel.ch.

**Femmes protestantes:** la Baratte suspend ses rencontres du vendredi matin, jusqu'à nouvel avis.  
**Après-midis récréatifs des aînés:** les rencontres sont suspendues au moins jusqu'à fin novembre.  
**Coin-méditation à la collégiale:** tout nouvellement aménagé dans l'abside nord, il vous accueille durant les heures d'ouverture de la collégiale, de 7 h à 17 h. Vous y trouverez des brochures et des Bibles, à consulter ou à emporter, et une ambiance propice à la détente et à la réflexion.

**Nous restons à votre service:** le virus n'a pas encore disparu, et la prudence reste de mise, surtout pour nos aînés. Nous sommes toujours à leur disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou

simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8 h 30 à midi, et de 14 h à 16 h 30. Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-dessous. Nous continuons de privilégier les entretiens téléphoniques par rapport aux visites à domicile.

*Plan annuel des cultes disponible sur le présentoir de la Collégiale, dans les locaux de la cure, et peut être envoyé sur demande*

*Pasteur: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch*

*Services funèbres: permanence au 0800 22 55 00*

*032 941 37 58  
paroisse.st-imier@referguel.ch  
www.referguel.ch*

**PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL**

**Culte:** dimanche de la Réformation 1<sup>er</sup> novembre: suite aux dernières mesures sanitaires, ce culte commun prévu à Sonvilier est annulé. Par contre, une offre de culte sera faite en ligne dès dimanche matin: rendez-vous sur www.referguel.ch.  
**Catéchisme cycle I, 3H-6H:** 1<sup>er</sup> rencontre ce vendredi 30 octobre de 17 h-18 h 15 à la cure, rue du Collège 19. Responsable, Annarosa Riesen, tél. 076 615 23 52, annarosa.riesen@sunrise.ch.  
**Accompagnement du pasteur:** si vous souhaitez un accompagnement spirituel, une prière, un entretien, une information, une question, vous pouvez faire appel au pasteur Richard Riesen, qui se fera un plaisir de s'entretenir avec vous. N'hésitez pas à le contacter.

*Services funèbres: permanence au 0800 225 500*

*Secrétariat: Katia Sulliger, 079 669 78 19, katia.sulliger@gmail.com*

*Pasteur: Richard Riesen, 032 489 17 68, 076 536 53 26, richard.riesen@referguel.ch*

*www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval*

**PAROISSE RÉFORMÉE SONVILIER**

**Culte:** dimanche de la Réformation 1<sup>er</sup> novembre: suite aux dernières mesures sanitaires, ce culte commun est annulé. Par contre, une offre de culte sera faite en ligne dès dimanche matin: rendez-vous sur www.referguel.ch. Par ailleurs *RTS Un* et *Espace 2* diffusent chacune un culte en direct.

*Pasteur: Alain Wimmer, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), alain.wimmer@referguel.ch*

*Présidente de paroisse: Beatrix Ogi, 079 725 15 41*

*Location de la maison de paroisse: Mélanie Walliser Stevens 077 429 74 59  
location@paroissesonvilier.ch*

*Services funèbres: permanence au 0800 225 500*

www.referguel.ch

**STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN TAVANNES** rue du Pasteur Frêne 12

**Gottesdienst:** am 1. November um 19 Uhr in Sonvilier mit Pfarrer Stefan Meili. Es besteht Maskenpflicht.

*Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16*

**PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN**

**Culte de la Réformation Vision 21:** dimanche 1<sup>er</sup> novembre, 10 h, taxi: s'annoncer le matin même entre 8 h et 9 h au 032 487 57 64. Selon les restrictions sanitaires en vigueur, il n'est pas possible de maintenir un seul culte sur tout le Par8, le répondeur du secrétariat (032 487 48 20) vous

renseignera ou consultez les réseaux sociaux.

**Groupe Jader:** vendredi 30 octobre, 18 h 30, maison de paroisse, cuisine Regenove, atelier cuisine végétarienne coaché par une professionnelle. Rens. F. Crivelli 078 611 59 61.

**Ciné-Spirit:** mardi 3 novembre, 20 h, Cinématographe Tramelan, *Interview avec Dieu*. Séance annulée.

**Missions:** si vous le pouvez, nous vous invitons à faire un don en faveur de la cible 2020 sur le CCP 25-8472-6 *Paroisse réformée de Tramelan, Missions, Tramelan*. Nous sommes encore très loin du montant à atteindre qui s'élève à 37 120 francs pour 2020. Merci de votre soutien.

*Services funèbres: permanence au 0848 778 888*

www.par8.ch

**PAROISSE RÉFORMÉE VILLERET**

**Deuxième vague Covid-19:** à l'heure où nous écrivons, les consignes cantonales nous imposent d'annuler les activités avec personnes à risque et avec

## ÉVANGÉLIQUES

**ÉGLISE MOUVEMENT**  
ORVIN Le Crêt 2

**Culte:** dimanche 1<sup>er</sup> novembre à 10 h sur place. Programme pour les enfants.

**Coronavirus:** afin de respecter les mesures instaurées par nos autorités, le port du masque durant le culte est obligatoire.

www.eglisevmvmt.ch

**ÉGLISE DU ROC**  
SAINT-IMIER Jacques-David 12

**Pas de célébration en présentiel:** en raison des nouvelles mesures prises pour endiguer le Covid-19, il n'y a pas de célébration en présentiel dans nos locaux.

**Un culte clé en main:** sur notre site. Celui-ci est à faire seul, en couple ou en famille, à votre vitesse et quand vous voulez.

**Autres activités:** prendre contact avec le pasteur.

**Service d'entraide:** disponible pour tous. Ecoute, partage, coup de main et prière:

*Luc (pasteur) et Renate Normandin 032 941 58 25*

*http://egliseroc.wordpress.com*

**ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA**  
SAINT-IMIER Fourchaux 36

**Culte:** dimanche 1<sup>er</sup> novembre, vu les prescriptions concernant le coronavirus, le culte est annulé mais il sera possible de le suivre online sur le blog www.la-bethania.ch.

**Flach:** samedi 31 octobre, 13 h 30 à 17 h à la Chaux-d'Abel.

**Groupe de jeunes:** samedi 31 octobre, 19 h 30.

**Béthania Ouverte (chemin Thomas):** jeudi 5 novembre, 19 h-22 h.

**A votre disposition:** le pasteur est à votre disposition si vous ressentez le besoin de partager, si vous avez des questions, des soucis ou des demandes de prières.

*Bertrand Mathys, pasteur 032 941 49 67*

*www.la-bethania.ch*

**ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE**

SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

**Culte:** dimanche 1<sup>er</sup> novembre, 10 h, prédicateur David Weber.

**Club d'enfants:** jeudi 5 novembre, 12 h.

**JAB junior:** vendredi 6 novembre, 19 h.

*David Weber, pasteur dpj.weber@gmail.com*

*www.ab-stimier.ch*

plus de 15 personnes, sauf assemblées et services funèbres. Nous allons donc maintenir, sauf consignes plus restrictives entretemps, les mini-cultes et les prières du mardi et notre assemblée qui pourra avoir lieux avec des mesures exceptionnelles.

**Cultes:** mini-culte de la Réformation en ligne, préparé par la Paroisse de Sonvilier, avec comme thème le slogan de la Vision de notre Eglise: *Ouverts à tous – solidaires des laissés-pour-compte*. A visionner sur www.referguel.ch.

**Petit café:** annulé.

**Locations:** annulées.  
**Prière matinale:** mardi 3 novembre, 6 h 30-7 h à l'église de Villeret.

*Pour toute demande d'aide: 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch*

*L'adresse courriel de la paroisse reste active pour toute demande habituelle: villeret@referguel.ch*

*Notre site internet est mis à jour avec des liens et des méditations: www.referguel.ch*

*Services funèbres: permanence au 0800 225 500*

**ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE**  
SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

**Service religieux:** en raison de la situation sanitaire actuelle, les services religieux présentiel sont annulés. Il est possible de les suivre par vidéo (IPTV) le dimanche à 9 h 30, à l'adresse: <http://skipa.tv/channels/geneva/>  
*Nom d'utilisateur: daswort  
Mot de passe: dreiineinz*

**Les autres informations en ligne:** <https://stimier.nak.ch/> voir *Événements*

*Didier Perret, dpe2610@gmail.com 079 240 72 73*

*www.stimier.nak.ch/agenda*

**ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS**  
SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

**Culte en ligne:** en raison de la pandémie, nous vous proposons de suivre le culte à 10 h par Zoom. Pour plus d'informations, contactez-nous au moyen du site www.eepp.ch.

www.eepp.ch

**ARMÉE DU SALUT**  
TRAMELAN Grand-Rue 58

**Programme réduit:** en raison des nouvelles mesures sanitaires liées au Covid-19.

**Culte:** dimanche 1<sup>er</sup> novembre, dès 9 h 30, culte en ligne (YouTube) diffusé de l'Armée du Salut de Tramelan.

**Prière 29B12:** lundi 2 novembre, dès 19 h 30, nous prions pour vous.

**Prière:** mardi 3 novembre, 9 h.

*P. et M. Donzé, 032 487 44 37  
www.ads-tramelan.ch*

**ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE**  
TRAMELAN rue A. Gobat 9

**Culte:** dimanche 1<sup>er</sup> novembre, 9 h 30 en ligne.

**Etude biblique:** mardi 3 novembre, 20 h avec Marc Schöni, forme à déterminer.

*032 487 43 88 ou 032 487 31 40  
www.oratoiretramelan.ch*

**COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE**  
LA CHAUX-D'ABEL

**Flambeaux:** samedi 31 octobre à 13 h 30.

**Groupe de jeunes:** samedi 31 octobre à 19 h 30.

**Gottesdienst:**

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS



# La gabegie autour de l'école et du complexe Prés 5

La Municipalité tire la sonnette d'alarme et prévient à la fois: les parents ou autres adultes qui conduisent des enfants en voiture sur leur lieu de scolarisation, et qui mettent en danger les autres usagers de la chaussée, risquent désormais une amende d'ordre. L'agent municipal est en effet habilité à les verbaliser et il le fera si la situation actuelle perdure.

Cette situation confine à la gabegie, avec par exemple des véhicules stationnés sur le trottoir de la rue du Collège – obligeant dès lors les piétons à passer par la route! – ou hors des cases et dans n'importe quel sens devant le complexe Prés 5. On assiste à des manœuvres particulièrement dangereuses, en double file ou

en marche arrière, alors même que les écoliers arrivent en courant à l'école.

## Danger considérable

Ces usagers de la route font planer un danger énorme sur les piétons les plus fragiles, les enfants évidemment.

Le Conseil municipal rappelle une dernière fois ici que le stationnement sur les trottoirs est formellement interdit et que les places dessinées devant le complexe Prés 5 sont réservées uniquement aux usagers de ce bâtiment; clairement, les automobilistes déposant un enfant n'appartiennent pas à cette catégorie.

Conséquemment, il est précisé aux conducteurs déposant un écolier, aussi bien au collège qu'à l'EJC ou à l'école



Les parents qui ne peuvent éviter de conduire leur enfant en voiture parqueront leur véhicule sur cette place

enfant de Prés 5, qu'ils doivent s'arrêter et stationner sur la place sise au nord de la halle de gymnastique (voir photo ci-dessus).

Les contrevenants sont avertis: les amendes vont tomber, afin de garantir la sécurité des enfants du village.

Au demeurant, le corps médical et les promoteurs de la santé ne cessent de souligner l'importance de l'exercice physique pour chacun et notamment pour les enfants, qui vivent d'ailleurs des moments précieux, en groupe sur le chemin de l'école. | cm

## Le carton seulement

Le Conseil municipal a adopté tout récemment le MémoDéchets communal pour 2021. Il rappelle à la population que dès l'année prochaine, trois conteneurs à carton (et à carton uniquement!) seront installés dans la commune, respectivement à la rue de la Gare, au bas de l'Euchette et sur la place de Sombeval, à chaque fois dans le secteur où se trouvent des conteneurs semi-enterrés.

Dès lors, les autorités espèrent bien qu'on ne trouvera plus le moindre carton dans les conteneurs semi-enterrés, lesquels sont destinés exclusivement aux sacs à ordures officiels.

Par ailleurs, la Municipalité rappelle que dans la mesure du possible, on privilégiera l'an prochain la presse à carton de la déchetterie, lorsque cette dernière pourra être réouverte s'entend. | cm

## Dans la poubelle

Les autorités se désolent de découvrir quantité de masques de protection usagés, le long des rues, des chemins, sur les trottoirs et même dans les champs du village. Elles exhortent la population à jeter ces objets dans les poubelles de la localité ou dans celles des ménages. Si nous sommes tous contraints à porter ces objets désagréables, il n'est pas nécessaire que le visage de Sonceboz-Sombeval soit lui aussi enlaidi par la pandémie.

Merci à tous! | cm

## Les semaines paires

En réponse à la demande d'harmonisation présentée par Jura bernois.Bienne, le Conseil municipal a décidé qu'il siègera l'année prochaine les lundis soir des semaines paires. Il entamera donc l'exercice 2021 le 11 janvier prochain. | cm

## Bureau de vote

Pour le scrutin fédéral du 29 novembre prochain, le bureau de vote sera constitué ainsi: présidente, Agata Klepczuk; secrétaire, Sarah Perotto; membres, Caroline Pfister, Melody Rossel, Neo Pavone, David Prysi; remplaçants, Rosimeire Perrenoud, Valérie Roberto, Hicham Saïdi, Rémy Sansonnens. | cm

## Gare: on avance

Le Conseil municipal a attribué la semaine dernière un crédit de 24000 francs pour l'étude que mène le bureau spécialisé Dudler sur le concept de réaménagement de la zone de la gare.

Par ailleurs, mercredi prochain le 4 novembre, une délégation du Conseil municipal, accompagnée par l'urbaniste communal Daniel Croptier, rencontrera une délégation des CFF pour discuter du financement de l'étude et du projet global de la zone de rencontre. | cm

## Merci Docteur!

Le Conseil municipal a pris connaissance, comme ses anciens patients et comme la population en général, de la fermeture du cabinet médical tenu par le Docteur Ivano Salomoni. Ce dernier a pris une retraite amplement méritée et que les autorités lui souhaitent très agréablement.

L'Exécutif local remercie chaleureusement ce médecin pour tout le travail qu'il a effectué au service de la collectivité.

| cm

## Attention, ligne CFF!

Les CFF rappellent que tous travaux de construction, entrepris à moins de 50 mètres de la voie ferroviaire, doivent impérativement leur être annoncés durant la procédure de demande du permis de construire. Les autorités relaient cette information auprès des propriétaires fonciers. | cm

## Amélioration

Le Conseil municipal a pris connaissance de l'arrêté de comptes relatif à l'achat du stand de la Vignerole, à la commune de Péry-La Heutte. Un crédit de 90000 francs avait été accepté par l'assemblée municipale du 26 août 2019 et cet achat aura finalement coûté 86500 francs, frais notariaux compris. | cm

## Nouvelle déléguée

Chantal Tschannen ayant été nommée au comité du Sasc (Service d'action sociale Courtelary), son poste de déléguée, à l'assemblée du même organisme, a été confié à Chantal Vaucher.

| cm

## Traque aux fuites

Le Conseil municipal a acheté un ordinateur portable pour le service des eaux et de la voirie. Cet appareil sera déposé au Brahon, dans le local des services techniques; il était nécessaire pour utiliser le logiciel de détection des fuites d'eau, lequel est loué auprès de GEO NRJ, pour une période de cinq ans.

On rappellera que ce logiciel, qui est partagé avec Stéphane Schranz, responsable technique, permet une détection électronique éprouvée des fuites d'eau. Rapide, précis, le système est d'une rare efficacité.

| cm



Un exemple de stationnement éminemment dangereux le long de la rue du Collège

## Déchetterie fermée, halle de gym itou

Au vu de la situation sanitaire et des mesures édictées par les autorités supérieures, celles du canton de Berne en particulier, le Conseil municipal a décidé de fermer complètement, et avec effet immédiat, la déchetterie communale du Brahon.

De même, toute réservation de la halle de gymnastique est désormais suspendue. Les réservations déjà enregistrées sont annulées, l'utilisation de ces lieux est formellement interdite.

Les autorités remercient la population pour sa compréhension et pour la vigilance dont elle fera preuve afin de juguler la nouvelle progression du virus. | cm

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS



# Recensement architectural à l'enquête publique

La révision partielle du recensement architectural, sur l'ensemble du canton de Berne, est entrée tout

récemment dans sa phase d'enquête publique. Durant cette procédure, qui court jusqu'au 10 décembre pro-

chain, les habitants de la commune peuvent non seulement consulter la proposition de nouveau recensement local, mais également proposer d'éventuels ajouts à cette liste.

On soulignera que la révision concerne uniquement les objets qualifiés de *dignes de conservation*; les biens qualifiés de « dignes de protection », pour leur part, n'étaient pas concernés, qui restent au nombre de 18, comme auparavant, sur l'ensemble du territoire curgismoindain.

## A la baisse

Les objets dignes de conservation ont par contre diminué de 22 unités. On précisera que la loi impose que les objets listés ne dépassent pas sept pour cent du total des objets immobiliers.

Les habitants intéressés, et en particulier les propriétaires immobiliers, sont donc invités à consulter en ligne le répertoire modifié, à l'adresse [www.be.ch/monuments-historiques](http://www.be.ch/monuments-historiques).

Il est possible également de le consulter physiquement à la Préfecture du Jura bernois, à Courtelary, mais au vu de la situation sanitaire, on privilégiera évidemment l'option numérique.

## Un avis?

Jusqu'au 10 décembre, dernier délai, chaque personne ou organisation peut se prononcer sur ce recensement modifié et proposer, le cas échéant, des ajouts à la liste locale. Il n'est pas possible, durant cette phase d'enquête, de s'opposer à l'inscription d'un objet au recensement architectural, mais il est par contre possible de proposer l'inscription d'un objet qui en est jugé digne.

| cm

**Propositions à déposer par écrit, avec motivation complète, auprès du Service des monuments historiques, Schwarztorstrasse 31, case postale, 3001 Berne**

## Des rentrées en baisse

Le Conseil municipal vient de recevoir, de la part des autorités cantonales compétentes, les calculs de la péréquation financière pour l'année en cours. On y constate que les recettes de notre commune, à ce titre, sont inférieures de quelque 40000 francs aux prévisions budgétaires.

Cette évolution reflète certes une amélioration de notre capacité contributive et donc de notre tissu financier. Cependant, il ne faut

pas perdre de vue que cette diminution s'ajoute à la baisse annoncée des recettes fiscales suite à la crise sanitaire, ainsi qu'aux nombreuses incertitudes actuelles. Mises bow ut à bout, les petites baisses de recettes ne manqueront pas d'impacter le porte-monnaie communal.

En matière financière, la plus grande prudence demeure donc de mise.

| cm

## De la dare offerte

Vous envisagez de couvrir vos plantations avant l'hiver, afin de protéger leurs racines du froid? Vous souhaitez réaliser des décorations naturelles de portes, fenêtres ou autres jardins, afin de marquer l'automne ou les prochaines fêtes de fin d'année? Cette information vous réjouira: les forestiers proposent gracieusement de la dare aux habitants de Corgémont, qui peuvent venir chercher ce matériau apprécié dans la forêt de l'Envers, très

précisément le long du chemin de Protchie, en dessous de la cabane des chasseurs.

On rappellera, à ceux qui l'ignoraient, que le terme dare désigne les branches de sapin coupées, mais en aiguilles.

Et l'on ne manquera pas de rappeler qu'il est bien sûr formellement interdit d'aller se servir de dare en amputant les sapins de nos forêts ou de nos pâturages.

| cm



L'ancien battoir appartient aux 18 bâtiments curgismoindains jugés dignes de protection



# Nouvel appel aux bénévoles et offre d'aide à tous

Face à la résurgence des problèmes individuels liés à la crise sanitaire, et en prévoyant que les mesures dictées par l'Office fédéral de la santé publique pourraient s'aggraver rapidement, la Municipalité lance un appel à toutes les bonnes volontés.

Dans un premier temps, l'administration demande aux bénévoles, qui s'étaient annoncés spontanément lors du semi-confinement printanier, s'ils sont encore disposés à apporter leur aide à ceux de leurs concitoyens qui en ont besoin.

Dans un second temps, la Municipalité lance un appel à tous les potentiels nouveaux bénévoles.

L'aide souhaitée se traduit en particulier par des courses, à effectuer puis à livrer aux personnes qui doivent demeurer chez elles, ainsi que par des transports, à destination du médecin, de la pharmacie ou d'autres lieux.

Cette aide cible en priorité les personnes à risques, à mobilité réduite ou soumises à une quarantaine.

## Des besoins ?

Par ailleurs, la Municipalité s'adresse ici à tous les potentiels bénéficiaires de soutien: si vous avez besoin d'aide, pour vous déplacer ou pour toute



La solidarité avait fonctionné de très belle manière ce printemps dans la localité, nul doute qu'elle continuera face à cette deuxième vague de Covid

autre raison liée à la crise sanitaire ou à votre état de santé personnel, n'hésitez surtout pas à vous adresser à la Commune! La chaîne de solidarité mise en place le printemps passé vous est directement destinée.

Vous avez (encore) du temps à offrir à la solidarité locale? Vous avez besoin d'aide? Merci à tous de vous annoncer auprès de l'administration communale, au numéro 032 944 16 01, en matinée et durant les jours ouvrables. | cm

## 90 bougies à Bretin



Pour marquer son nonantième anniversaire, qu'elle a fêté le 1<sup>er</sup> mai dernier en pleine période de pandémie, Pia Fedele a reçu tout récemment la visite du maire, Benjamin Rindlisbacher, qui lui a présenté les félicitations et les vœux chaleureux de la Municipalité et de la population.

La nouvelle nonagénaire est née en Italie, où elle a passé toute sa jeunesse, avant de rejoindre la Suisse en 1956. Au niveau pro-

fessionnel, elle a travaillé durant de nombreuses années à l'usine Omega, une période de vie dont elle garde d'excellents souvenirs.

Le 14 juillet 1962, M<sup>me</sup> Fedele unissait sa destinée à celle de Francesco Fedele, dont elle est veuve depuis 18 ans exactement.

Le couple a eu l'immense bonheur d'accueillir un fils, Carlo, qui aujourd'hui soutient beaucoup sa maman et lui rend visite très souvent, pour le plus grand bonheur de cette nonagénaire certes autonome encore, mais légèrement souffrante. M<sup>me</sup> Fedele vit dans la maison familiale acquise voici une trentaine d'années dans le quartier de Bretin et a la joie de compter deux petits-enfants, Delia et Fabio, dont elle est très fière.

A Pia Fedele, les autorités souhaitent que sa santé s'améliore à nouveau et que l'avenir lui réserve encore de très nombreux moments de bonheur en famille. | cm

## Délégations

Johnny Stauffer a représenté les autorités locales à l'assemblée des délégués du Syndicat de communes de l'école des Prés-de-Cortébert, le 21 octobre dernier.

Roberto Previtali participera pour sa part à l'assemblée des délégués du Syndicat d'alimentation en eau Courtelary-Cormoret, le 4 novembre.

Le lendemain, Ronald Ermatinger représentera la Municipalité à l'assemblée générale annuelle du Sasdoval (Service d'aide et de soins à domicile du Vallon).

Le 19 novembre prochain, Benjamin Rindlisbacher, maire, participera à la séance du bilan 2020 et de la préparation 2021 de l'Espace découvertes Energies.

Ronald Ermatinger prendra part à l'assemblée générale du Sasc (Service d'action sociale Courtelary), le même 19 novembre. | cm

## Regrettables déprédations



Voici l'état dans lequel ont été retrouvés, la semaine dernière, le canapé forestier et ses aménagements annexes, dont on rappellera qu'ils font le bonheur des enfants des plus petites classes. Désespérant... | cm

## Elections : candidats attendus jusqu'à lundi

Un rappel important : le délai de dépôt des listes de candidats, pour les élections municipales du 29 novembre prochain, court jusqu'à lundi 2 novembre à midi pile. Tous les sièges du Conseil municipal sont remis en jeu, y compris la fonction de maire.

On se souvient qu'en assemblée municipale extraordinaire du 29 septembre dernier, les élus actuels avaient annoncé publiquement leurs décisions respectives. On avait ainsi appris que seuls Benjamin Rindlisbacher, maire, et Roberto Previtali, conseiller municipal, brigueront un nouveau mandat (lequel durera une année si la fusion est approuvée, quatre ans si elle est refusée).

Pour leur part, Doris Bordichini, Ronald Ermatinger, Cyril Froidevaux et Johnny Stauffer ont décidé de quitter le Conseil au terme de la législature.

Cinq sièges de l'Exécutif local (dont quatre seulement sont actuellement occupés, le dicastère libéré depuis peu étant assumé conjointement) sont donc complètement vacants pour la fin de cette année. Avis aux intéressés! | cm

## PROTECTION DE L'ENFANCE SUISSE

# Une étude le montre : la violence physique et psychologique envers les enfants fait partie du quotidien

Un enfant sur vingt est puni à la maison de manière régulière par des châtiments corporels. Un enfant sur quatre subit couramment de la violence psychologique.

Depuis 2017, la campagne de prévention *Des idées fortes – il y a toujours une alternative à la violence* est accompagnée scientifiquement par l'université de Fribourg. L'étude portant sur le comportement punitif des parents en Suisse a été réalisée pour la troisième fois en 2019. Les résultats de l'échantillon actuel indiquent dans les deux domaines – violence physique et violence psychologique – un léger recul par rapport au sondage de 2017.

L'étude actuelle a été réalisée en 2019 par l'université de Fribourg, à la demande de Pro-

tection de l'enfance Suisse. Il apparaît que les enfants les plus jeunes continuent d'être touchés plus souvent que les plus âgés par les châtiments corporels: 4,4 pour cent des parents indiquaient avoir recours régulièrement à la violence physique. Malgré les valeurs globalement plus faibles, il ressort que pour un sous-groupe de parents relativement stable, la violence physique fait partie de l'éducation. 23,2 pour cent des parents indiquent avoir régulièrement envers leurs enfants un comportement qui présente des éléments de violence psycholo-

gique. Dans les deux domaines – c'est-à-dire sur le plan de la violence physique et de la violence psychologique – on observe un léger recul mais en même temps une grande stabilité.

Les résultats de l'étude portant sur le comportement punitif des parents montrent que la violence dans l'éducation est utilisée dans toutes les circonstances de la vie. Il existe toutefois des facteurs de risque qui peuvent avoir des effets négatifs sur les enfants: quand la stabilité financière ou émotionnelle des parents se trouve dans une situation critique par exemple. «Ces

facteurs de risque sont accrus dans le contexte de la pandémie. Les incertitudes sur le plan sanitaire et économique accroissent la pression qui pèse sur les parents et, de ce fait, le danger d'avoir recours à la violence», souligne Regula Bernhard Hug, directrice de Protection de l'enfance Suisse. C'est pourquoi l'entourage doit être vigilant, demander de l'aide ou en proposer.

L'enquête montre que la campagne a interpellé de nombreux parents. Ils ont remis en cause leurs pratiques éducatives et ont essayé de les modifier. De nombreux parents privilégient

l'aide de type privé (soutien par des amis, des connaissances) en matière d'éducation et à propos du thème *éduquer sans violence*. Les parents qui s'expriment sur la violence sont par la suite plus ouverts à l'égard d'un soutien apporté par des tiers.

«Le recours régulier à la violence physique et psychologique dans l'éducation cause beaucoup de souffrance et laisse des marques profondes dans la santé et le comportement des enfants concernés», souligne Yvonne Feri, présidente du conseil de fondation de Protection de l'enfance Suisse. «C'est pourquoi

nous nous mobilisons pour que tous les enfants puissent grandir à l'abri de la violence et pour que la politique introduise l'éducation sans violence comme norme.» Lors de la Session spéciale du 29 et 30 octobre, le postulat Bulliard «Protection des enfants contre la violence dans l'éducation» sera débattu au Conseil national. Par ce postulat, la Conseillère nationale PDC Christine Bulliard-Marbach demande au Conseil fédéral d'examiner comment la protection des enfants contre la violence dans l'éducation peut être inscrite dans le Code civil. | *protection de l'enfance suisse*



# Sécurité et convivialité sur les rues communales

Le Conseil municipal étudie actuellement la possibilité d'édicter une limitation de la vitesse sur l'ensemble des rues communales. Ses réflexions l'ont conduit à imaginer d'une part la réduction du trafic à 30 km/h dans le village entier (route cantonale exclue bien évidemment), d'autre part l'instauration d'une zone dite *de rencontre* autour du collège. Dans ce secteur où se déplacent et s'ébattent les écoliers, et où la fréquentation intergénérationnelle de la Cour-à-Moret s'accroît l'an prochain avec l'ouverture du café L'Annexe, la limitation de vitesse serait donc abaissée à 20 km/h et la priorité réservée aux piétons. Une telle zone vise à accentuer la convivialité dans les endroits de rencontre.

La pose de panneaux de limitation par des habitants, cette année, était certes illicite; elle révèle cependant un souhait de la population et le Conseil municipal a estimé que sur le fond, ces agissements n'étaient pas injustifiés.

Le projet des autorités sera expliqué et discuté en assemblée municipale, le 14 décembre prochain. | *cm*



## Escaliers rénovés

La réfection des escaliers menant de la route cantonale à la Vieille-Route a été confiée à la SSEVT (Structure sociale d'encouragement vouée au travail). Les travaux sont en voie d'achèvement. | *cm*

## Votations du 29 novembre

En vue des votations fédérales et communales du 29 novembre, le bureau de vote a été constitué de la manière suivante: président: Michel Abplanalp; secrétaire: Luana Paratte; membres: Sophie Moratel et Alicia Pitussi, Silvio Della Valentina et Kélian Cuttat. | *cm*

## Des masques pour la population

La Municipalité rappelle que dix masques de protection sont délivrés cet automne à chaque habitant de la commune. Les personnes qui n'auraient pas encore réceptionné les leurs peuvent venir chercher ce matériel auprès de l'administration, durant les heures d'ouverture du guichet (lundi de 15h à 18h, mercredi de 14h30 à 16h30 et jeudi de 9h30 à 12h). | *cm*

## BUREAU DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS

# Recul du nombre d'accidents de la route moins marqué en localité

En 2019, 3826 personnes ont été grièvement blessées ou tuées dans un accident de la circulation en Suisse. C'est 25 % de moins qu'il y a dix ans, mais cette baisse varie selon le type de route sur laquelle les accidents se produisent, comme il ressort d'une analyse figurant dans la publication du BPA «Sinus 2020», l'ouvrage statistique de référence pour les spécialistes de la prévention routière. En effet, ce sont les usagers de la route circulant hors des localités (-31 %) et sur les autoroutes (-32 %) qui ont le plus profité de cette diminution. Le nombre de personnes grièvement ou mortellement blessées en localité a, quant à lui, reculé «seulement» de 20 %.

Cette différence s'explique avant tout par le fait qu'en localité la majorité des victimes d'accidents graves sont des motocyclistes, des cyclistes (motorisés ou non) et des piétons. Les automobilistes ne représentent plus que 10 % des personnes grièvement ou mortellement blessées dans les villes ou les villages. Il y a dix ans, leur proportion s'élevait encore à 17 %.

Les proportions d'usagers de la route grièvement ou mortellement blessés en localité qui étaient respectivement à pied, à vélo (classique) ou à moto au moment de l'accident sont presque identiques (environ 25 %) et n'ont que peu évolué au cours de la dernière décennie. Si la proportion de

prochaine, selon ce que permettront les conditions météorologiques. Une entreprise spécialisée a dû être mandatée, le chemin en question étant recouvert de pavés.

### PGA: c'est terminé

Par ailleurs, l'Exécutif a pris note avec satisfaction que les travaux routiers liés au PGA (Plan général d'alimentation en eau) ont été achevés cet automne, les rues concernées étant aujourd'hui en parfait état. | *cm*

## Travaux à la Closure

Le Conseil municipal a attribué tout récemment les travaux de réfection routière prévus le long du chemin de La Closure. Sur cette route communale, il est prévu d'opérer des corrections dans la pente. Les eaux de surface aboutissent actuellement au pied d'immeubles, avec les conséquences néfastes que l'on imagine bien. Après la réfection, ces eaux seront dirigées directement vers la Suze toute proche.

Ces travaux devraient se dérouler au début de l'année

garantie. Durant la période froide tout particulièrement, il est indispensable de pouvoir compter quotidiennement sur un véhicule adapté et sûr, permettant au voyer d'assurer un entretien optimal des rues, dans des conditions de travail normales.

Un crédit ad hoc va donc être soumis aux ayants droit de la prochaine assemblée municipale, par un Exécutif qui a d'ores et déjà demandé plusieurs offres. | *cm*

## Un nouveau véhicule est indispensable

## La communication difficile à Mont-Crosin

Les autorités municipales planchent toujours sur la communication à Mont-Crosin, où les utilisateurs de la téléphonie et de l'Internet rencontrent des problèmes récurrents. Le Conseil souhaite trouver au plus vite une solution satisfaisante pour les résidents de ce territoire, solution qu'elles recherchent dans le cadre d'un projet intercommunal, d'entente avec Courtelary et Villeret.

On soulignera qu'avec le semi-confinement du prin-

temps dernier, puis avec le développement durable du télétravail, les besoins se sont accrues dans ce domaine, sur les hauts comme au village.

Bien décidé à ne pas laisser pour compte ses citoyens de la montagne, l'Exécutif espère bien avoir résolu cette question d'ici l'année prochaine, afin qu'une offre satisfaisante puisse être proposée à Mont-Crosin, parallèlement à l'installation de la fibre optique au village. | *cm*

## Le chantier avance

La rénovation et l'aménagement du bâtiment sis route Principale 14 suit son cours en respectant le calendrier préétabli. On peut affirmer sans prendre de risque que les délais pourront être tenus et l'établissement public, très attendu, donc ouvert dès le début de l'année prochaine. Les appartements aménagés dans les étages seront loués au même moment. Un de ces logements a déjà trouvé preneur, tandis que le second est encore dis-

ponible. Une annonce ad hoc sera publiée pour cet appartement adapté, grâce notamment à l'ascenseur, aux besoins des personnes à mobilité réduite.

C'est aux aménagements extérieurs que s'attendent désormais les entreprises spécialisées. C'est ainsi que vont être installées tout prochainement les places de stationnement privatives, destinées aux locataires, ainsi que la terrasse aménagée pour le café communal baptisé L'Annexe. | *cm*

## Prévenir les crues

Au Chemin de la Fenette, les travaux de réfection du caniveau, effectués en coordination avec les CFF, ont été achevés à la satisfaction des autorités municipales. Tout prochainement, sur mandats de ces dernières, il sera procédé au curage de la canalisation qui passe sous la route cantonale et conduit les eaux de surface jusqu'à la Suze. Ainsi évitera-t-on des inondations lors des potentielles crues saisonnières. | *cm*

## Promotions civiques

Les promotions civiques régionales, organisées à l'échelle de tout le Vallon ou quasiment, ont été annulées en raison de la situation sanitaire. Si les mesures en vigueur le lui permettent, le Conseil municipal organisera une soirée avec les quatre habitants qui ont fêté ou fêteront encore leur 18<sup>e</sup> anniversaire en 2020. Les personnes concernées ont été averties. | *cm*

## PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

### Informations importantes

Conformément aux nouvelles directives cantonales, les cultes communs et les activités régionales des paroisses réformées de l'Erguël en présence sont annulées jusqu'à nouvel avis. Toutes les informations seront communiquées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire dans la présente Feuille d'Avis ou sur [www.referguel.ch](http://www.referguel.ch).

Les pasteurs et catéchètes professionnelles sont à votre disposition pour répondre à vos questions, vous écouter ou vous soutenir.

### Dimanche de la Réformation

Le culte du 1<sup>er</sup> novembre se vivra depuis la maison. *Ouverts à tous – solidaires des laissés-pour-compte* telle est le thème de la célébration en ligne à découvrir ce week-end sur [www.referguel.ch](http://www.referguel.ch).

A entendre aussi, le culte radiodiffusé sur Espace 2 à 10h *Quand les réformateurs dialoguent avec les revendications féministes*, en direct du temple de Rochefort (NE).

### Services funèbres

Les services funèbres continuent d'être célébrés, sans limitation du nombre de personnes. Le port du masque est obligatoire et les coordonnées des participants recueillies. Afin de simplifier le temps d'accueil lors des cérémonies, chacun et chacune se munira d'une carte de visite ou d'un papier avec son nom, prénom, adresse et numéro de téléphone à déposer en arrivant.

Les paroisses réformées adressent aux habitants de l'Erguël courage, patience et espérance dans ces temps troublés qui durent. | *Ida*

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

| bureau de prévention des accidents

## FUSION DES COMMUNES DU HAUT-VALLON : DANS 30 JOURS LA DÉCISION SERA PRISE

## Erguël existe déjà au quotidien

La nouvelle commune donnera une réalité politique et administrative à la vie quotidienne

Soyons réalistes : pour l'immense majorité de la population de Courtelary, Renan, Saint-Imier, Sonvilier et Cormoret, la fusion de ces cinq communes politiques ne changera absolument rien, à part l'en-tête sur le courrier émanant de la Municipalité. Chacun continuera à satisfaire ses besoins ou ses envies de la même manière, en passant sans y penser d'une localité à l'autre pour travailler, pour vivre un spectacle, pour rencontrer des amis autour d'un verre ou d'un repas – lorsque la situation sanitaire l'autorise... –, pour emprunter des documents audiovisuels ou rechercher des documents historiques, pour fréquenter un foyer de jour, pour s'adonner à des activités sportives, pour remplir son garde-manger ou pour toute autre activité de la vie quotidienne.

Les jeunes générations ne sont surtout pas les seules à passer les frontières communales quotidiennement. Nul besoin d'avoir usé les bancs d'école du village voisin, pour y compter autant de connaissances que dans sa localité de domicile.

## Assez grande et assez petite

Si la mondialisation exerce des effets graves et pervers sur l'économie, sur le climat, sur la population qui a souvent tout à perdre d'une concurrence excessive, le regroupement de cinq communes telles que les nôtres aura incontestablement des résultats inverses. Les différences économiques et sociales entre nos localités sont finalement infimes. C'est en s'unissant, pour atteindre la taille d'une petite ville, que nous pourrions conserver notre confort, tout en défendant notre coin de terre.

Erguël : une commune juste un peu plus grande, dont les autorités seront à peine moins proches de leurs administrés, une entité avec laquelle l'Arc jurassien devra compter, mais dont les habitants se connaissent mieux que ne se connaissent ceux des villes régionales, une collectivité assez grande, mais assez petite, pour utiliser une expression dans l'air du temps...

## La révolution n'est pas pour demain !

La création de la commune d'Erguël n'a rien d'une révolution. L'alimentation en eau et en énergies, l'élimination des déchets et le traitement des eaux usées, l'entretien du patrimoine immobilier, celui des routes et chemins, le soutien aux collectivités culturelles et sportives, la scolarisation des enfants et la formation de tous, la diversité industrielle et économique, le tissu commercial et les bureaux de services : tous continueront à vivre et fonctionner comme aujourd'hui.

Et qu'on ne le nie pas : les services publics à la population demeureront eux aussi les mêmes qu'actuellement, qui bénéficieront encore d'une amélioration prévisible due à la spécialisation, à l'émulation et à l'échange d'expériences.

Pour les férus de politique, la révolution n'est pas davantage à la porte. Certes, on remplacera les assemblées municipales par un Conseil général, mais les intéressés de toute la commune pourront s'y faire élire.

## Réellement démocratique

Au demeurant, à l'exception de quelques citoyennes et



citoyens fidèles, qui osera se plaindre de ce changement ? Conçue comme l'outil démocratique de référence, l'assemblée communale est devenue, chez nous comme ailleurs, l'outil décisionnel d'une très petite minorité. Peut-on vraiment parler d'organe démocratique

important, sachant que Cormoret bat tous les records, avec une participation moyenne de 9,85 % de ses ayants droit sur les quatre dernières séances législatives ?

Les trois autres petites communes présentent des taux moyens, sur la même période,

de 5,31 %, 5,72 % et 5,8 % respectivement. Et qu'on n'invoque pas le coronavirus, lequel n'explique en rien cette moyenne : Courtelary a connu un taux de participation exceptionnel de 10,43 % en septembre dernier !

Si l'on se préoccupe de démocratie, on se réjouira que

soit créé et élu un Législatif qui ne sera pas autorisé à prendre la moindre décision si le quorum n'y est pas atteint, soit une participation dépassant 50 pour cent.

| copil de fusion du haut-vallon

## Chacune des cinq communes aura besoin des autres !

Les cafés-fusion engendrent des discussions très enrichissantes. A Mont-Crosin, on a notamment parlé chemins de montagne.

Le deuxième café-fusion s'est tenu dimanche à Mont-Crosin, où quatre maires du CoPil ont pu dialoguer avec une dizaine de citoyens intéressés et intéressants. Autour de tables où l'on se réunit à quatre au maximum, avec masques, divers thèmes ont été abordés et abondamment discutés, dont voici un écho ci-dessous.

## Du temps pour l'important

La question des collaborations suscite de nombreuses interrogations, de la part des citoyens qui n'en connaissent pas forcément les tenants et aboutissants. Dimanche, Gérard Py s'est notamment attaché à ce thème central, en soulignant que les diverses collaborations intercommunales actuelles fonctionnent certes très bien et ont apporté une réelle amélioration des services dispensés dans divers domaines.

« Cependant, la médaille a un revers de poids : cumulées sur l'année entière, les séances administratives et décisionnelles, induites par ces collaborations, correspondent à un temps de travail considérable. Ce temps est demandé le plus souvent aux élus, lesquels addi-

tionnent dès lors les réunions en soirée, les assemblées, les comités, etc. S'ils pouvaient être déchargés de ces séances supplémentaires, il pourrait consacrer davantage de temps à des projets plus susceptibles d'apporter du progrès concret et des économies pour la commune. »

S'ajoute à ce facteur temps le facteur coûts : les jetons de présence se multiplient, pour chaque collectivité, dès qu'est mis sur pied un syndicat ou une autre forme de collaboration.

## Un pouvoir décisionnel très amaigri...

La question de l'autonomie, des décisions prises par eux ou tout près d'eux, interpelle également certains citoyens. Auxquels les maires réunis dimanche répondaient en soulignant que sur le budget total d'une commune, moins d'un quart est attribué à peu près librement.

Et Andreas Niederhauser de préciser : « Sur les dépenses annuelles, 22 à 23 % seulement sont réellement décidées par l'électorat, respectivement le Conseil municipal. Tout le reste doit servir à couvrir des

dépenses liées. » L'autonomie des petites communes est donc pour le moins limitée...

Dans une commune fusionnée, qui gagne des parts d'autonomie décisionnelle induite par sa taille, ces localités auront finalement davantage de poids et de possibilités de mener les projets souhaités par leur population.

## Sombres perspectives

En termes de finances encore, les dernières nouvelles illustrent parfaitement la tendance : une diminution des rentrées fiscales de toute nature, mais particulièrement de celles qui proviennent des personnes morales. Les budgets communaux 2021 sont plutôt pessimistes, on l'a vu notamment à Saint-Imier la semaine dernière. Cette évolution illustre une nouvelle fois le besoin réciproque des cinq fiancées : « Les plus grandes communes ont besoin des plus petites pour diversifier leur assiette fiscale, pour lisser les effets des crises économiques, structurelles ou sanitaires, des modifications législatives supérieures et des reports de charges », soulignent les membres du CoPil qui s'exprimaient dimanche.

## Chemins de montagne : élever la norme

Dans le milieu agricole s'expriment des craintes plus ciblées, liées en particulier à l'entretien des chemins de montagne et de finage, qui est dit-on plus suivi et efficace dans certaines communes que dans d'autres. Visé, Patrick Tanner ne manquait pas de préciser : « Il a toujours été clairement établi que la fusion ne doit pas amener une diminution des services aux habitants, tout au contraire. Dans ce domaine comme dans les autres, le but consiste à amener tous les habitants d'Erguël au même degré de satisfaction, donc à prendre exemple sur les collectivités les plus efficaces en matière de chemins. Les citoyens des hauts les mieux servis en matière de voies de communication constitueront donc la norme sur laquelle il faudra aligner l'ensemble du nouveau territoire communal. »

En clair : les chemins bien entretenus continueront à l'être, et la norme sera réhaussée pour les autres.

## A Renan demain, puis à Saint-Imier mercredi

L. demain à Renan, où le maire local Andreas Niederhauser vous recevra en compagnie de ses consœur et confrères Rosemarie Jeanneret, Patrick Tanner et Gérard Py.

Ce rendez-vous sera suivi mercredi prochain du café-fusion imérien, lequel se tiendra au Centre Saint-Georges avec pour hôtes Patrick Tanner évidemment, entouré de ses collègues Andreas Niederhauser, Rosemarie Jeanneret et Benjamin Rindlisbacher.

Toutes les mesures sanitaires sont respectées dans ces rencontres, mais riches d'échanges. Ainsi le masque est-il évidemment obligatoire. Sur place, des tables éloignées sont installées qui permettent aux maires de recevoir individuellement un ou deux visiteurs, sans les soumettre à des risques sanitaires.

Ces mesures n'empêcheront surtout pas les citoyens d'interpeller les quatre maires sur les grandes lignes et les petits détails du projet de fusion.

Pour rappel, le dernier rendez-vous du même type donné à la population des cinq communes est fixé au samedi 7 novembre, de 8 h à 10 h à Sonvilier, au restaurant Cercle Ouvrier ; on pourra y échanger avec Rosemarie Jeanneret, Andreas Niederhauser et Benjamin Rindlisbacher.

| copil de fusion du haut-vallon

**Samedi 31 octobre 9h-12h : Renan, restaurant Cheval Blanc, avec Andreas Niederhauser, Rosemarie Jeanneret, Patrick Tanner et Gérard Py**

**Mercredi 4 novembre, 19h30-21h : Saint-Imier, Centre Saint-Georges, avec Patrick Tanner, Benjamin Rindlisbacher, Rosemarie Jeanneret et Andreas Niederhauser**

**Bienvenue aux habitants de Courtelary, Cormoret, Saint-Imier, Renan et Sonvilier ; port du masque obligatoire**

HÔPITAL DU JURA BERNOIS

# Paré de rose en soutien au cancer du sein

La campagne annuelle destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein a commencé au début du mois d'octobre. Cette campagne est reconnue d'utilité publique et est également destinée à récolter des fonds pour la recherche. En tant qu'établissement hospitalier, l'Hôpital du Jura bernois a souhaité apporter son soutien auprès des personnes impactées par plusieurs actions de sensibilisation.

La campagne *Octobre rose* vise, entre autres, à informer chaque femme de l'importance du dépistage du cancer du sein. Car même si aujourd'hui une femme sur huit risque de développer un cancer du sein, celui-ci, détecté à temps, peut se soigner dans neuf cas sur dix. Continuons dans cette voie.

Traditionnellement appelé *Octobre rose*, le symbole de cette campagne en est le ruban rose. Toutefois, en cette année de pandémie, le soutien de notre établissement a également été marqué par le port de masques roses tout au long du mois d'octobre par nos collaborateurs et nos patients en collaboration avec le groupe de cliniques privées Swiss Medical Network.

En signe de ralliement autour de la mobilisation contre le cancer du sein, deux marches collectives se sont déroulées avec nos collaborateurs qui le souhaitaient au départ de nos sites somatiques de Moutier et de Saint-Imier les 22 et 23 octobre derniers.



En guise de solidarité, les masques sont passés au rose durant le mois d'octobre

| hôpital du jura bernois

DROIT DE RÉPONSE

## Rapport de minorité refusé

En tant que présidente du Conseil de ville et de son bureau, je souhaite revenir sur l'article concernant le message qui sera adressé au corps électoral au sujet de la fusion, malgré le fait que le PLR Saint-Imier n'attendait pas de réponse. Lors de notre dernier Conseil de ville, je me suis déjà permis de réagir à la suite d'un divers de la fraction PLR au sujet de cette affaire qui, selon le règlement, doit être traitée par le bureau du Conseil de ville. Il était important à ce moment-là de préciser comment les choses se sont passées afin que la communication reste objective et transparente. Il faut savoir qu'une

séance de bureau traitant cet objet a dû être mise sur pied urgemment vu la demande extrêmement tardive du PLR. Un procès-verbal atteste que les deux membres de leur parti étaient présents, qu'ils ont été consultés et qu'ils ont accepté de voter ce soir-là. Le bureau du Conseil de ville a décidé d'avoir le même message pour les cinq communes et a donc implicitement délégué la rédaction du message au COPIL, comme c'est le cas pour les quatre autres communes. Pour répondre au mécontentement des minoritaires, un avis de droit a été demandé à l'OACOT. Selon cette instance cantonale, la

décision prise par le bureau est justifiée. La réponse de la juriste en charge du dossier a, dans ses conclusions, écrit ce qui suit: «En résumé, je suis d'avis que les conseillers de ville minoritaires n'ont pas le droit de rédiger un rapport de minorité à intégrer dans le message adressé aux électeurs, ne serait-ce que parce qu'il n'y a pas de base réglementaire qui l'autorise. En outre, leur demande devrait être considérée comme tardive si l'on s'en réfère à la pratique communale. En revanche, le message doit tenir compte de leurs arguments et les évaluer d'une manière ou d'une autre.»... ce que le COPIL a

fait en reprenant les arguments du PLR, exprimés au Conseil de ville du 3 septembre, dans la partie Questions/réponses. La décision aurait été autre si l'usage avait été respecté, à savoir de demander un rapport de minorité lors de la séance du Conseil de Ville du 3 septembre.

Par ce droit de réponse, il m'importait que vous ayez en main toutes les informations. Le bureau du Conseil de ville travaille avec sérieux, en respectant les procédures.

| *élisabeth beck, présidente du bureau du conseil de ville de saint-imier*

PLR LES LIBÉRAUX-RADICAUX SAINT-IMIER

## Merci pour les bons CIDE

La lettre du Conseil municipal datée de fin septembre et accompagnée de bons CIDE a été très appréciée par la population. Le PLR tient à adresser ses vifs remerciements au Conseil municipal et au Département économie et tourisme pour cette action. Ce coup de pouce a un double impact, tout d'abord pour les habitantes et habitants, enfants compris, qui bénéficient de ce bon de 15 francs par personne, et le commerce local au travers du CIDE qui d'ici au 31 décembre prochain aura encaissé 80 000 francs. Au moment où la pandémie reprend de la vigueur, la population apprécie ce bon solidaire et

ce message des autorités à leur intention. Le PLR relève également le soutien à l'économie locale qui a bénéficié jusqu'à ce jour de 18 prêts de 5000 francs. Nos artisans, indépendants et commerçants locaux méritent amplement ce soutien des autorités qui permettra, nous l'espérons vivement, de pérenniser des services de qualité à la population, des savoir-faire, d'offrir des places de travail et de former des apprentis, afin qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier. | plr

Vous trouverez tous nos arguments ici



## Fusion : et la police administrative dans la nouvelle commune ?

Dans la rubrique *les grands principes* du rapport définitif concernant les finances de la commune d'Erguël, il est fait mention de la création de plusieurs postes: un poste d'informaticien, création d'un service des ressources humaines, création d'un poste de chargé de communication, mais aucune information relative à la création de postes pour la police administrative aussi bien de terrain qu'un support administratif. Ceci est pour le moins surprenant et questionne après les divers incidents survenus dans la région et à Saint-Imier en particulier. En effet, à notre connaissance, il n'y a que deux postes d'agent de la police administrative dans les communes concernées par la fusion. Le règlement de police locale de Saint-Imier du 6 janvier 1992, toujours en vigueur, précise: «L'autorité de police locale doit assurer consciencieusement et en tout temps l'ordre et

la sécurité publics». Les tâches de cette dernière sont ensuite précisées. Si ce règlement est obsolète, pourquoi ne pas l'avoir abrogé? Dans les communes entre 9000 et 12000 habitants, il y a entre 6 et 8 agents de terrain, plus un service administratif. Qu'en sera-t-il dans la future commune d'Erguël?

Il est évident que de nouveaux postes devront être créés dans le domaine de la sécurité. Va-t-on demander aux employés de certains services qui seront en sursis dans la nouvelle commune d'endosser l'uniforme et éventuellement suivre une école de police?

Toutes les tâches, et elles sont nombreuses, ne doivent pas et ne peuvent pas être déléguées à la police cantonale... ceci a un coût. Combien? | plr

Vous trouverez tous nos arguments ici



COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS

## Travaux sur le réseau électrique à la rue du Tilleul

Les Services techniques de Saint-Imier vont procéder à des travaux sur le réseau électrique à la rue du Tilleul et à la rue Pierre-Jolissaint à partir du 2 novembre prochain. Le chantier s'étendra sur une dizaine de jours. Des restrictions temporaires de circulation devront être

prises en place dans ce secteur durant ce laps de temps.

Le Conseil municipal rappelle l'importance de respecter les règles de circulation routière en tout temps et en particulier lors de ces travaux. Il remercie également les riverains et les automobilistes de leur patience. | cm

ALTERNATIVE RÉGIONALE ET COMMUNALE SAINT-IMIER

## Nouvelle commune : un cadre d'action adapté aux réalités offert aux citoyens.

### Un oui positif, dynamique et ambitieux.

#### Deux visages citoyens s'expriment à ce sujet

Avec son attachement au Val-lon, Josika lles veut s'engager pour la population. C'est ainsi qu'à côté de sa famille, elle s'occupe de la commune. Elle siège au sein de l'exécutif et dirige le dicastère de l'équipement, démontrant qu'on peut tout à fait être Assistante en Soins et Santé Communautaires et prendre soin des approvisionnements vitaux (eau, électricité) quand on aime sa région.

«J'ai toujours pensé que nous pouvons offrir de meilleures perspectives en étant unis. Je le vis au quotidien, mais aussi avec mes enfants dans leurs activités. En politique, j'en ai la confirmation depuis que je suis au sein de l'exécutif. J'apprécie les contacts et les échanges avec mes collègues des autres communes.

Je sais qu'auparavant tout était cloisonné. Dans le secteur

de l'eau, chacun ne pensait qu'à sa source.



Cependant le monde bouge: des changements climatiques aux exigences techniques en passant par une professionnalisation des domaines, ce n'est qu'ensemble que nous pouvons résoudre ces défis.

Nos réseaux seront bientôt tous connectés. Ce qui est vrai pour l'eau (de Renan à Cour-

telary) l'est dans presque tous les domaines d'activités de nos communes.

Je veux offrir à la population les meilleures prestations et j'aimerais que nos enfants bénéficient plus tard de services, mais aussi – et surtout – de la même qualité de vie que j'aime tant ici.

Je vote OUI à la fusion de nos magnifiques communes.»

Claude Voisin est né en 1966. Electricien de formation, il œuvre dans l'entreprise Electrotel Voisin, bien connue à Saint-Imier depuis des décennies. Membre du Conseil général, ce père de famille siège au sein de commissions (Commission de gestion et Commission des bâtiments et infrastructure) pour le bien de sa commune.

«Je dis oui à la fusion! Il est temps de franchir ce pas. Notre région a un besoin. Tous



ensemble, nous serons plus forts pour aborder l'avenir. Nous travaillons, vivons et passons nos loisirs d'une commune à l'autre. Nous ne pouvons plus prévoir des infrastructures pour une commune seule. Nous avons besoin de réunir toutes nos forces pour affronter l'avenir. Le Covid ne fera pas de distinction d'une commune à l'autre. Œuvrons ensemble pour vaincre les obstacles!» | arc

IN MEMORIAM

2019 – 27 octobre – 2020



Au petit matin, elle s'est envolée doucement comme un papillon, rejoindre les siens.

## Hana GUERRY

née Tererotua (15.04.1947)

Une année que tu es partie. Ton sourire, ta joie de vivre, ta bienveillance habitent nos pensées et nos cœurs chaque jour.

Le temps n'efface pas les merveilleux souvenirs que nous avons vécus ensemble et tout l'amour que tu nous as donné.

Ton mari, tes enfants et ta famille qui t'aiment à l'infini.

Saint-Imier, octobre 2020

COURTELARY, CORMORET, RENAN, SAINT-IMIER, SONVILIER : PROJET DE FUSION DES COMMUNES

# Le grand débat contradictoire à vivre ce soir en streaming

Deux partisans et deux opposants répondront ce soir vendredi aux questions posées par Blaise Droz, du *Journal du Jura*, et par les internautes qui pourront suivre la rencontre en direct

Face aux nouvelles mesures sanitaires, qui leur interdisent de laisser l'accès de la salle au public, les organisateurs ont pourtant décidé de maintenir cet unique débat contradictoire à 4 : il se déroulera à guichet fermé, mais avec une retransmission en direct sur la Toile. Le lien nécessaire figure sur la page internet du projet de fusion ([www.avenir-vallon.ch](http://www.avenir-vallon.ch)).

Le *Journal du Jura* a choisi et engagé quatre débatteurs représentant non seulement les deux tendances opposées, mais également la zone géographique concernée par le projet.

## A quatre

Pour les opposants à la fusion, le *Journal du Jura* a sollicité Denis Gerber, président du PLR du Haut-Vallon, enseignant et directeur de collège secondaire retraité, ainsi que Steven Siegenthaler, employé chez Linear (spécialiste de la classification des vaches laitières), également enseignant et consultant à l'école d'agriculture de Cernier.

Pour porte-parole des partisans de la fusion, le quotidien régional a engagé Fabienne Veya, ressortissante de Courtelary, ancienne conseillère municipale et « area sales manager » au sein de l'entreprise Camille Bloch SA, ainsi que Patrick Tanner, maire de Saint-Imier.

Sur le fauteuil de modérateur prendra place Blaise Droz, rédacteur au *Journal du Jura*,

bien connu dans la région et en particulier dans le Vallon de Saint-Imier. Nul doute que ce spécialiste saura diriger ce débat d'une main de maître, en permettant aux uns et aux autres d'explicitier leurs positions, tout en abordant les thèmes qui intéressent la majorité des habitants concernés.

## Questionnez-les!

Sous la direction de Blaise Droz, les débatteurs confronteront donc leurs points de vue sur divers aspects de la fusion projetée, ensuite de quoi la parole sera donnée aux internautes. Ces derniers pourront en effet poser leurs questions, qui seront affichées à l'écran et soumises aux débatteurs.

On a pu vérifier, le 20 août dernier à Saint-Imier, que le système fonctionne parfaitement.

## Attention à l'évolution des mesures sanitaires

Ce débat est donc organisé dans le parfait respect des mesures sanitaires en vigueur au délai d'édition de ce journal, donc mercredi matin. Si les autorités cantonales et/ou cantonales édictent de nouvelles mesures plus drastiques, les initiateurs de cette manifestation les appliqueront à la lettre, cela va de soi. | *copil de fusion des communes du haut-vallon*

Vendredi 30 octobre à 19h30  
Suivre le lien sur [www.avenir-vallon.ch](http://www.avenir-vallon.ch)



## PARTI SOCIALISTE ERGUËL

### Fusion des communes d'Erguël

#### Fiscalité et investissements

La crise du Covid a transformé les prévisions les plus fondées en maculature, par exemple les projections financières faites en vue de la fusion des communes d'Erguël. Il est en revanche certain que la crise rend encore plus aiguë la très forte dépendance de la commune de Saint-Imier aux impôts des personnes morales. Cette commune est donc plus que toute autre, vulnérable à une baisse conjonc-

turelle. Le refus de la fusion ne permettra pas d'échapper à une hausse de quotité à Saint-Imier, au contraire. Cette hausse interviendra, quoi qu'il arrive.

Il appartiendra aux autorités communales en place dès l'année prochaine de définir les investissements à venir. Si les autorités actuelles le faisaient déjà maintenant, on leur reprocherait un abus d'autorité à juste titre. Si la fusion est réalisée, il

sera possible de coordonner les investissements sur tout le territoire communal, en fixant des priorités. Sans fusion, le risque de doublon et de concurrence intercommunale sera réel. Nos communes sont déjà inextricablement liées par d'innombrables coopérations. Comment le citoyen peut-il s'y retrouver ?

En votant oui à la fusion, nous adapterons l'organisation institutionnelle à la réalité. | *ps*

## LETTRE DE LECTEUR

### Nouvelle commune d'Erguël ou Alice au pays des merveilles

M'étant déjà largement exprimé à ce sujet les 6 septembre 2019 et 18 mai 2020 dans ces colonnes, je n'avais en principe pas l'intention de me manifester à nouveau jusqu'au vote du projet de fusion.

Toutefois, vu la déferlante de propos dithyrambiques, voire anesthésiants, qui accompagnent la promotion de ce projet de fusion, je vais tout de même me permettre de tempérer quelque peu le panorama bleu ciel qui nous est dépeint et promis, et qui nous fait rêver à un véritable pays de Cocagne. Nul doute qu'une entreprise horlogère, avec de tels vendeurs, n'aurait eu aucun problème à écouler des montres de plongée dans les pays du Sahel.

Bon, restons sérieux et replaçons l'église au milieu du village, pardon, de la ville. Le COPIL a pris ses responsabilités, fait ses choix, et décidé d'imposer la date du 29 novembre 2020 pour la votation. C'est évident que le moment tombe mal, très mal, mais cela était prévisible.

En témoigne, d'ailleurs, l'exemple du processus de fusion du Grand Fribourg, dont le vote consultatif devait en principe se tenir également le 29 novembre et qui a été reporté d'un an, le Préfet de la Sarine et Président de l'Assemblée constituante ayant estimé que la crise sanitaire chamboulait ledit processus. Chez nous, par contre, tout va bien M<sup>me</sup> La Marquise.

Pour ne pas trop entrer en concurrence avec tous les arguments, pour ou contre, qui nous sont servis à satiété depuis moult semaines, je ne m'attarderai que sur quelques points de ce débat qui ont retenu mon attention.

Avec, je cite, *pas loin de 10000 habitants*, bien que nous serions en fait bien plus proches des 9000 que des 10000, la nouvelle commune se situerait grosso modo, effectivement, du point de vue population, au

19<sup>e</sup> rang des communes bernoises de plus de 9000 âmes. Par contre, de là à en faire des choux gras et estimer que Berne va nous dérouler le tapis rouge, sachons raison garder et ce d'autant plus que nous n'avons aucun relais politique au Parlement.

De l'autre côté, avec une quotité de 1,89, notre nouvelle commune se verrait au 18<sup>e</sup> et avant-dernier rang, question pression fiscale, de ces mêmes communes, ce qui est tout sauf flatteur. Encore une fois, rêvons, mais éveillez svp et restons sur terre.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons à devoir voter pour une nouvelle commune coupée en deux, vu l'absence de Villeret, à devoir perdre, en tant que citoyen, et pour ne pas évoquer les diverses lacunes des divers règlements présentés, notre droit à approuver ou refuser à l'avenir une hausse de la quotité d'impôt et, cerise sur le gâteau pour les habitants de Saint-Imier, à devoir enregistrer ni plus ni moins que nos impôts prennent l'ascenseur. Bravo! Mais, pourquoi et pour quoi?

De fait, concernant l'aspect financier général de la question, chacun est conscient, du moins je le pense, que nous ne connaissons pas les véritables conséquences que la crise sanitaire aura sur les rentrées fiscales à venir ni celles dues à l'application, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, de la RFFA (Réforme fiscale et au financement de l'AVS). Peut-être bien qu'un premier et petit indice de réponse vient de nous être donné avec l'annonce d'un déficit prévisionnel de quelque 2,5 millions pour la commune de Saint-Imier. En bref, nous sommes dans le brouillard le plus épais, mais qu'importe, nous fonçons tête dans le guidon. Pourtant les projections financières 2021 et des années suivantes, et ceci tant du Canton que de notre commune de

Saint-Imier, sont préoccupantes. Ceci dit, et même si je vais déposer un non dans l'urne ce prochain 29 novembre, je précise ne pas être sur le principe opposé à une fusion à moyen terme, à six communes autant que faire se peut, mais qu'il m'ait paru plus sage de reporter la votation de deux ou trois ans, afin de pouvoir y apporter quelques corrections et de savoir véritablement sur quelles bases effectives nous nous lançons.

La difficulté n'est pas forcément un problème, mais encore faut-il pouvoir bien en appréhender le fondement. Or, actuellement, que nenni. Des envolées littéraires généralistes du genre *Tout pour plaire et séduire* ou encore *Ensemble pour affronter l'avenir* sont bien jolies sur le papier, mais ne résistent pas, en ce moment, à une analyse rigoureuse, étayée sur des faits concrets et réalistes. Peut-être bien que la seule chose qui soit pratiquement sûre est que nous aurions droit, très peu d'années après l'entrée en fonction de la nouvelle commune, à une nouvelle hausse de la quotité d'impôt, celle-là cette fois pour tout le monde.

Pour en finir, merci au COPIL et autres commissions pour leur énorme travail, mes félicitations à Tony pour ses dessins qui ont égayé cette campagne (dommage qu'il n'ait pas été sollicité pour les armoiries, car nul doute qu'il nous aurait concocté une proposition plus sexy et rassembleuse que celles du projet choisi par défaut), et mes remerciements également à notre *Feuille d'Avis du District de Courtelary* pour sa précieuse collaboration.

Maintenant, il n'y a plus qu'à appeler les citoyennes et citoyens des cinq communes concernées à aller voter en masse le 29 novembre et, comme le dit l'adage, qui vivra verra.

| *denis huguenin, saint-Imier*

## HÔPITAL DU JURA BERNOIS

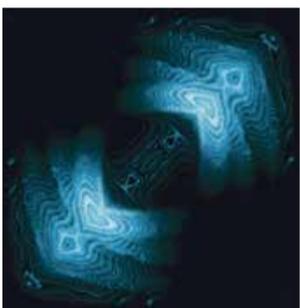
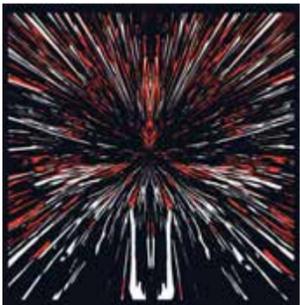
### Un jeune étudiant expose ses œuvres

Thibaut Cudré-Mauroux, bientôt 16 ans, étudie le graphisme à l'Ecole d'Arts de la Chaux-de-Fonds.

Il a découvert ce qu'on appelle l'art génératif (création

artistique se basant sur des algorithmes) en juin dernier et depuis il réalise des illustrations qui ont beau être tirées de l'aléatoire, elles sont en réalité des photographies et

donc encrées dans ses émotions. L'exposition est à voir au restaurant de l'hôpital jusqu'à fin janvier 2021, de 8h à 17h30 en semaine et de 9h à 17h30 le week-end. | *pl*





## Fermeture de la route de Mont-Soleil



Lors des travaux de réfection de la route d'accès à Mont-Soleil depuis Sonvilier, nous avons constaté que certains usagers n'ont pas respecté la signalisation mise en place et fait des dégâts sur des terres

agricoles privées en contournant les panneaux d'interdiction. En cas de dénonciation, les personnes impliquées devront prendre les frais de remise en état des terres à leur charge. | *cm*

## Ramassage du papier

Les élèves de l'école primaire procéderont au ramassage du papier dès 8 h mardi 3 novembre dans le village.

Les habitants de Mont-Soleil pourront déposer leur vieux papier dans une benne qui sera mise à disposition devant le collège de Mont-Soleil à partir du vendredi 30 octobre à midi jusqu'au lundi 2 novembre le matin.

Les bénéficiaires de la vente du papier seront attribués au compte scolaire. Si des imprévus dus à la situation sanitaire venaient à empêcher le ramassage par les écoliers, ce dernier sera tout de même assuré par le service de la voirie.

Afin que le ramassage se déroule dans des conditions optimales, les citoyens sont priés de se conformer aux recommandations suivantes:

- le papier doit être ficelé et non pas mis dans des cabas, sacs ou cartons;
- les paquets ne doivent contenir ni enveloppe de plastique ni aucun autre déchet;
- les paquets seront déposés à l'extérieur;
- prière de ne pas déposer de carton pour ce ramassage.

En cas de non-respect de ces prescriptions, le papier déposé ne pourra malheureusement pas être ramassé. | *cm*

## Action bénévole : ramassage de déchets

L'association *Energies: voir loin rester proche* organise un ramassage des déchets le long de la route cantonale, le long de la Suze et également des routes menant aux forêts aux alentours de Sonvilier. Cet événement aura lieu le samedi 7 novembre, si le temps le permet, ou sera repoussé au samedi

14 novembre. Rendez-vous sur la place de l'école de Sonvilier à 14 h. Thés et cafés, ainsi qu'une petite collation seront offerts. Les volontaires sont priés de se munir d'un masque. Nous vous remercions par avance de votre présence et nous réjouissons de partager cette action avec vous. | *cm*

## Votations communales du 27 septembre

A la suite du dépôt de plusieurs recours contre les votations communales du 27 septembre, le vote des deux objets ci-dessous n'a pas pu être validé.

- Votation du crédit de 2 685 000 francs pour les travaux 2021 et 2022 du Plan Général d'Alimentation en eau (PGA) ET d'élimination des Eaux Claires Parasites (ECP)

Acceptez-vous le plan de quartier valant permis de construire (PQ valant PC) du projet *Parc éolien des Quatre Bornes*?

La Préfecture du Jura bernois à Courtelary, autorité de recours en matière communale, conduit la procédure. Aucune information ne sera délivrée durant la procédure. | *cm*

## Covid-19: mesures sanitaires

Au vu de l'augmentation du nombre de personnes touchées par le virus, le Conseil municipal recommande à la population la plus grande prudence et l'application des recommandations cantonales et fédérales. Nous rappelons aux personnes qui n'ont pas encore bénéficié de l'offre des masques de protection que 10 masques par personne peuvent être retirés à l'administration communale durant les heures d'ouverture. | *cm*

## Votations aux urnes du 29 novembre

Les citoyens de Sonvilier voteront le 29 novembre l'élection du Conseil municipal, ainsi que la fusion de commune. Les ayants-droits au vote qui n'auraient pas reçu leur matériel de vote ou qui l'auraient perdu, peuvent en demander un double à l'administration communale, personnellement ou par écrit jusqu'au 26 novembre à 17 h 30 selon l'article 8 du règlement communal concernant les élections aux urnes. | *cm*

# Projet de fusion de la future commune d'Erguël

Après avoir évalué les différents aspects d'une fusion avec les communes de Cormoret, Courtelary, Renan et Saint-Imier, le Conseil municipal s'est positionné contre ce projet pour les motifs qui sont expliqués ci-dessous.

En préambule, il faut relever qu'à la suite à la mise en consultation du RO (Règlement d'organisation) de la future commune d'Erguël, le Conseil municipal de Sonvilier a fait part de sa position par un courrier adressé au COPIL (comité de pilotage) de la fusion. Il contenait plusieurs demandes qui sont énumérées ci-dessous, faisant également des propositions sur ces points au COPIL. La majeure partie de ceux-ci n'a pas été retenue par le COPIL. Le Conseil Municipal de Sonvilier a l'impression de n'avoir été ni écouté, ni entendu et s'interroge sur le fonctionnement de la future commune. C'est pourquoi il a formulé un préavis négatif à ce projet et recommande de voter non le 29 novembre.

**Un Conseil municipal formé de 5 membres est trop restreint. Il a été demandé d'augmenter la composition à 7 conseillers/ères**

La charge de travail de la nouvelle commune, d'une vaste étendue géographique et composée d'un nombre de citoyens avoisinant les 10 000 âmes, sera conséquente. Le fonctionnement des autorités sera certes différent, puisque qu'il sera semi-professionnalisé soit à hauteur de 40 % pour les conseillers et de 80 % pour le maire, toutefois le volume prévisible des dossiers à gérer demandera une grande disponibilité.

Le Conseil Municipal de Sonvilier estime que la dotation proposée par le COPIL est insuffisante et craint que les décisions politiques soient prises par les chefs de service et non plus par les autorités.

Pour rappel, actuellement 4 communes sur les 5 qui fusionnent fonctionnent avec un Conseil Municipal de 7 membres.

**La répartition des sièges au Conseil municipal composé de cinq conseillers n'est pas optimale. En effet, si le maire de la future Commune devait être imérien, Saint-Imier disposerait de la majorité des voix.**

Le Conseil municipal de Sonvilier propose donc une nouvelle répartition des sièges, mais avec 7 conseillers, soit:

- Conseil municipal: Cercle électoral Renan-Sonvilier: 2 sièges
- Cercle électoral Cormoret-Courtelary: 2 sièges
- Cercle électoral Saint-Imier: 2 sièges

- Maire: 1 seul cercle électoral

Il est clair que cette proposition ne favoriserait plus la commune de Saint-Imier, mais permettrait dans cette configuration de préserver les minorités. A noter que ces cercles électoraux ne pourront être garantis sous cette forme que pour deux législatures au maximum.

**S'agissant des cercles électoraux, il est prévu que ces derniers fonctionnent uniquement pendant une législature de 4 ans**

La demande a été faite de prolonger la période de fonctionnement de ces cercles électoraux durant 2 législatures, comme la loi le permet. En effet, la commune de Sonvilier fonctionne sans parti politique à ce jour, uniquement avec des citoyens bénévoles et engagés. La mise en place de partis politiques prend du temps, de surcroît alors qu'actuellement les autorités sont élues sans parti politique défini.

Les premières élections auront déjà lieu au printemps 2021, il est donc clair qu'il ne sera pas aisé de mettre en place des partis politiques dans un laps de temps de 6 mois. Durant les 4 premières années, il y aura beaucoup de travail de mise en commun et de coordination à effectuer pour les nouvelles autorités. Les villages fonctionnant sans partis politiques devront apprivoiser cette nouvelle manière de fonctionner. Etendre à deux législatures la durée de fonctionnement des cercles électoraux permettrait à chaque parti politique de s'organiser, recruter, faire de la propagande. Une seule législature pour mettre en place tous ces aspects, apparaît un délai trop restreint pour les autorités de Sonvilier.

**Forums villageois: le Conseil municipal de Sonvilier souhaiterait accorder plus de visibilité et d'importance à ces derniers.**

Pour qu'un forum villageois puisse être créé, il est doit être constitué d'un dixième du corps

électoral des ayant droits au vote d'un village. Le Conseil municipal pense qu'il est plus adapté que le ratio d'un vingtième et non un dixième des citoyens soit invité à soumettre les propositions du village concerné.

Pour rappel, la commune de Sonvilier fonctionne actuellement avec une assemblée municipale et non pas un Conseil de Ville comme cela sera le cas après une éventuelle fusion. Afin de donner la possibilité de s'exprimer à un plus grand nombre de citoyens, il est demandé de revoir à la baisse le nombre d'ayant droits.

**Le choix des armoiries a eu lieu dans un contexte sanitaire très particulier. Le peu d'intérêt montré par les citoyens pour le choix de ces dernières est révélateur**

Le Conseil Municipal de Sonvilier n'est pas certain que le choix des armoiries ait été une des préoccupations majeures pour la population. La communication sur le choix des armoiries a été perturbée par la crise sanitaire dans laquelle nous sommes encore actuellement plongés qui a eu des répercussions sur la vie de tout un chacun.

Le choix entre 3 modèles a été proposé aux citoyens. Il s'agissait de se prononcer sur une des propositions, mais la possibilité

n'était pas offerte de refuser les 3 projets d'armoiries et ainsi de marquer le désaccord quant aux propositions soumises.

**Sonvilier est la commune qui s'étend sur le plus grand territoire en superficie parmi les 5 communes du projet de fusion**

Avec le fonctionnement proposé pour la future commune d'Erguël, le Conseil municipal émet quelques réserves quant à la prise en considération des minorités. La centralisation de l'administration à Saint-Imier et Courtelary et la suppression des guichets communaux dans les autres communes induiront une perte de proximité.

L'étendue géographique de la nouvelle commune sera conséquente. Il n'est pas tenu compte des besoins de la population domiciliée hors localité dans la répartition des services de l'administration.

Il tient à cœur aux Autorités de motiver les points qui ont déterminé leur recommandation de vote et que le respect de l'opinion de la population soit préservé.

Le Conseil municipal souhaite que chacune et chacun puisse traverser cette période sanitaire difficile dans les meilleures conditions et que la santé vous accompagne. | *cm*

## Chantiers communaux

Nous vous rappelons que lors de fermetures de tronçons de route ou autres, la commune décline toute responsabilité en cas d'accident. Des dégâts occasionnés aux travaux de goudronnage ou

autres travaux effectués seront également facturés aux contrevenants. Nous comptons sur la collaboration de la population pour le respect des panneaux indicateurs et vous en remercions. | *cm*

## NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI



*9<sup>e</sup> fête jurassienne de musique à Renan: 2 août 1903*

*Lors de la fête, les devises étaient nombreuses, comme celle placardée sur la façade du poste de police:*

*Si nous n'apprenons pas tant d'harmonie*

*A n'avoir plus besoin de la gendarmerie*

*Il faudra publier, aux éclats du clairon*

*Que nous méritons bien d'aller au violon*

© Mémoires d'Ici, Fonds Hélène Hämmerli

## CENTRE INTERRÉGIONAL DE PERFECTIONNEMENT TRAMELAN

Exposition *Orient-Omnibus*

Aperçu du périple d'un couple photographes-voyageurs à travers le monde, des images à couper le souffle, un régal pour les yeux



De l'automne 2016 à la fin de l'été 2018, Pascale Jaquet et Olivier Noaillon ont accompli un voyage à travers l'Asie et l'Afrique du Nord. C'est le sixième périple qu'ils effectuent, essentiellement tourné vers le continent asiatique. Ces six voyages mis bout à bout comptabilisent dix années(!) à découvrir d'autres cultures.

Cette fois-ci, l'aventure les a menés vers le Maroc, la Tunisie, la Palestine, le Japon, l'Arménie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et la Mongolie. Ils sont également retournés dans un certain nombre de pays devenus fami-

liers et incontournables: l'Inde, la Malaisie, le Népal, Singapour, le Sri Lanka, la Thaïlande, la Turquie, etc.

A travers l'exposition présentée au CIP, les voyageurs-photographes donnent un aperçu de leur périple. Le fil rouge de la présentation des images n'est pas géographique, mais plutôt thématique (les gens, les religions, l'architecture, les sites, les paysages, etc.) et technique (prises de vues simples, panoramiques, anaglyphes).

## Les photographes

Pascale Jaquet est née en 1964, à Tramelan. Elle effec-

tue une Licence ès sciences politiques à Neuchâtel. Elle pratique de la photographie depuis 1991 et est journaliste au Quotidien Jurassien.

Olivier Noaillon est né en 1954 à Antony (France). Après des études d'architecture à Paris, il s'établit aux Franches-Montagnes dès 1981. Il pratique de la photographie depuis 1971 et a longtemps travaillé dans ce domaine aux services d'archéologie puis de paléontologie du canton du Jura. Il collabore depuis 2018 au Quotidien Jurassien, toujours en tant que photographe.

Le couple a de nombreuses expositions de photographies à son actif. A la Galerie du Soleil à Saignelégier dès 1992, au Noirmont, à Saint-Imier et au CIP à Tramelan. Ils ont participé également à plusieurs expositions collectives. | cip

**Du vendredi 6 novembre au samedi 19 décembre CIP Tramelan**

**Ouverture Du lundi au vendredi de 8h à 20h Samedi de 15h à 18h Dimanche fermé**

**Vernissage le vendredi 6 novembre à 18h**

## BUREAU DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS

## Prendre les escaliers en sécurité

Les chutes sont, en Suisse, la principale cause des accidents survenant à la maison ou durant les loisirs: chaque année, elles font 15 800 blessés graves et entraînent plus de 1600 décès. Le risque de tomber est particulièrement élevé dans les escaliers, surtout en l'absence de garde-corps ou de main courante. Pourtant, une partie des gens ne se tiennent pas dans les escaliers, même s'ils en ont la possibilité. Dans un sondage que le BPA a mené cette

année auprès de la population, 28% des personnes interrogées ont indiqué ne jamais se tenir au garde-corps en montant ou en descendant les escaliers. C'est deux fois plus qu'en 2018. Cette forte hausse pourrait être due à la crainte des virus et d'autres agents pathogènes.

Une chute dans les escaliers peut, surtout chez les personnes âgées, avoir des conséquences désastreuses, telles qu'une hospitalisation de longue durée ou une perte

d'autonomie. C'est pourquoi le BPA continue de recommander de se tenir à la main courante, malgré la pandémie qu'on connaît actuellement. Cette mesure de prévention des chutes peut être prise tout en se protégeant contre une contamination, notamment en se lavant les mains et en désinfectant régulièrement les surfaces. A cet égard, le BPA renvoie aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique. | bpa

## ERRATUM

## Les Petites Familles ont besoin de vous

Dans l'article du journal de la semaine dernière, le N° de CCP indiqué comportait une erreur!

Vous trouvez ici les coordonnées corrigées pour vos dons:

**Les Petites Familles  
CCP 25-11139-0  
Services des dons, Tramelan  
IBAN:  
CH30 0900 0000 2501 1139 0**

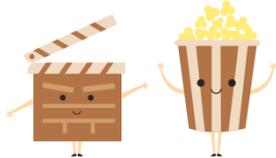
## CINÉMATOGRAPHE DE TRAMELAN

## Message pour les cinéphiles

Nous sommes au regret de vous annoncer que suite aux décisions du Conseil Exécutif du canton de Berne concernant le coronavirus, le Cinématographe de Tramelan, le Royal de Tavannes et le cinéma de La Neuveville sont fermés depuis le samedi 24 octobre jusqu'au 23 novembre au moins. De ce fait, tous les films prévus pendant cette période sont annulés. Les différentes directions se réjouissent de retrouver leurs fidèles cinéphiles en parfaite santé lors de la prochaine reprise des projections. Dans cette attente, prenez soin de vous. | jcl

le clin d'œil  
www.dessindepresse.ch

Le personnel soignant à bout



## COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS



## Mesures hivernales

En période hivernale, le stationnement de véhicules est interdit sur tout le territoire communal du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 mars 2021 de 20h à 6h.

Cette restriction est ramenée de 1h à 6h sur les rues suivantes: rue Albert-Gobat, rue de la Paix, rue du Nord, rue du 26-Mars, la partie centrale de la rue Virgile-Rossel, rue de la Gare et sa zone de rencontre.

Pendant ce laps de temps, les Travaux publics procèdent au déneigement des routes, trottoirs et places de parc publiques afin que chaque matin cela soit accessible aux usagers. Il est capital que ces directives soient appliquées correctement, car seul leur respect permet de garantir aux utilisateurs un déneigement rapide et optimal.

Le déneigement peut être perturbé sur toute une rue par un seul véhicule immobilisé, sur une place de stationnement, avec des conséquences sur plusieurs jours en cas de fortes chutes de neige.

Nous rappelons que des places de stationnement sont mises à disposition des automobilistes aux endroits suivants:

- parc de l'Ancien champ de foire (sauf de 7h à 8h);
- place située entre les hangars du Service du feu et l'ancien pub *Le Glatz* (sauf de 6h à 7h30);
- Le parc Nord de la Zurich Arena (patinoire) (sauf de 6h à 7h);
- rue de la Gare et zone de rencontre (sauf de 1h à 6h);
- Grand-Rue 123 à 127 (sauf de 7h à 8h).

L'ensemble de la rue Virgile-Rossel est soumise à une signalisation adaptée en fonction de l'ouverture du Télési.

Il est fait appel à la compréhension de chaque détenteur de véhicules à moteur. Les contrevenants à ces directives seront amendés conformément à la législation en vigueur. | cm

## Archives communales: travail à pérenniser

Le Conseil municipal proposera au Conseil général d'adopter le cahier des charges d'une nouvelle commission permanente, la commission des archives communales, lors de la séance du Légitimatif en février 2021. L'Exécutif souhaite ainsi assurer à l'actuel groupe de travail son soutien dans la valorisation des archives communales. Le groupe de travail ad hoc, en fonction depuis plusieurs années, a en effet permis le tri, le répertoriage et le classement des archives de l'ancienne

commune de Tramelan-Dessus. Les archives de l'autre ancienne commune de Tramelan-Dessous sont en cours de restauration. C'est un travail immense qui a été effectué par l'équipe sous la conduite d'Alain Droz que le Conseil municipal veut ainsi soutenir. A noter encore que les sous-sols de l'Hôtel de Ville sont en réfection. Des armoires coulisantes (compactes) seront prochainement posées pour accueillir l'ensemble des documents d'archives communaux. | cm

## Délégations officielles

Le Conseil municipal a délégué ses représentants aux manifestations suivantes, pour autant qu'elles se tiennent:

SA des auto-transports, séance du conseil d'administration, Saignelégier, jeudi

12 novembre 18h: Christophe Gagnebin et Philippe Augsburger.

Espace découverte énergie, séance bilan, Mont-Crosin, jeudi 19 novembre 19h: Christophe Gagnebin. | cm

## Alain Droz prend une deuxième retraite

En séance du 20 octobre, le Conseil municipal a pris congé d'Alain Droz, qui, après avoir pris sa retraite en tant qu'employé communal en 2006, a décidé de jouir d'une seconde retraite, au 31 décembre, en passant la main comme responsable des archives. Alain Droz est entré au service de la Municipalité le 1<sup>er</sup> novembre 1964. Il l'a quitté le 31 mars 2006. Depuis, il a été actif dans

les archives jusqu'à en devenir responsable. Le Conseil municipal remercie vivement ce passionné d'histoire locale, auteur des Chroniques locales, qui a énormément investi de sa personne et de son temps pour que les archives communales soient d'une part reconnues à leur juste valeur par les autorités municipales et d'autre part conservées d'une manière digne et professionnelle. | cm

## Conseil général le 16 novembre

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 16 novembre à 19h30 à la Salle de La Marelle. Les conseillers généraux devront notamment se pencher sur le budget 2021. Ils devront aussi réitérer leur confiance en l'association Parc régional Chasseral en adoptant la Charte 2022-2031 et en acceptant un crédit

périodique de 4 francs par habitant. Pour rappel, les dernières mesures cantonales en vigueur au moment de la rédaction de ce communiqué n'interdisent pas la tenue des séances des organes législatifs des communes. Le public est donc autorisé à suivre la rencontre, mais la prudence sanitaire reste de mise. | cm

## Nouvelle responsable des archives communales

Durant la même séance, Aline Hirschy a été nommée responsable des archives communales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, succédant ainsi à Alain Droz. C'est elle qui conduira la suite des travaux de restauration des archives communales en cours. Aline Hirschy est active depuis quelques années en tant que documentaliste pour la commune. Elle s'occupe de trier les archives

courantes, participe à la valorisation des archives anciennes et a été récemment nommée responsable de l'introduction de la Gestion électronique des données (GED). Parallèlement, le Conseil municipal a pris congé de Florian Châtelain, démissionnaire du groupe de travail des archives. Il remercie vivement ces deux personnes de leur engagement. | cm

AGENDA 

ASSOCIATION PANIER D'AMOUR

# Les projets en cours à Idiofa avancent bien

EXPOSITIONS

– *Orient-Omnibus*, exposition de photographies de Pascale Jaquet et Olivier Noaillon, CIP Tramelan, lundi-vendredi 8 h à 20 h, samedi, 15 h à 20 h, dimanche fermé. Du 6 novembre au 19 décembre.

SAMEDI 31 OCTOBRE

– *Café-fusion*, Renan, restaurant Chev Blanc, de 9 h à 12 h.

MERCREDI 4 NOVEMBRE.

– *Café-fusion*, Saint-Imier, centre Saint-Georges, 19 h 30 à 21 h.

SAMEDI 7 NOVEMBRE

– Action Solidarité de l'UNION, café de la Gare, Corgémont.

– *Café-fusion*, Sonviller, restaurant Cercle Ouvrier, de 8 h à 10 h.

VENDREDI 13 NOVEMBRE

– La Nuit du conte chez vous, Cormoret.

MERCREDI 25 NOVEMBRE

– Conférence *Marcheurs du monde*, de Nicolas Kern. CIP Tramelan, 19 h 30.

JEUDI 26 NOVEMBRE

– Débat ApériCIP, la jeunesse en question, CIP, Tramelan, 11 h 30.

SAMEDI 28 NOVEMBRE

– 18<sup>e</sup> bourse aux modèles réduits, CIP, Tramelan, de 10 h à 17 h.

DIMANCHE 29 NOVEMBRE

– 18<sup>e</sup> bourse aux modèles réduits, CIP, Tramelan, de 10 h à 17 h.

Malgré les problèmes que nous vivons actuellement, nous réalisons que bien des personnes sont encore beaucoup moins bien loties que nous et doivent aussi affronter cette pandémie.

C'est pourquoi notre association Panier d'Amour ne chôme pas et continue d'œuvrer dans divers domaines à Idiofa en République démocratique du Congo. L'aide est notamment apportée pour :

- scolarisation de 53 enfants vivant dans la précarité ;
- soutien alimentaire mensuel pour une centaine de familles (personnes très âgées, handicapées, femmes abandonnées avec enfants, etc.) ;
- création de mutuelles pour accompagner les plus jeunes vers l'autonomie
- soutien aux femmes ne pouvant pas subvenir à leur frais de maternité et aux soins médicaux pour personnes sans ressources ;
- réparation de cases démolies par les intempéries ;
- projet agricole qui donne du travail à une quarantaine de personnes et qui a produit de bons légumes cette année déjà.

Cette année il n'est pas possible de se rendre sur place, mais nous continuons de recevoir chaque mois des rapports et photos du suivi sur le terrain et nous pouvons heureusement compter sur une équipe de bénévoles sérieuse et très engagée.

Une des grandes difficultés rencontrées est la très mauvaise infrastructure routière,



ce qui complique et renchérit l'approvisionnement de ce coin perdu et à cause de la pandémie, il y a eu plusieurs fois rupture d'approvisionnement.

Notre nouveau projet agricole nous a beaucoup aidés, car nous avons déjà pu compter sur des récoltes de maïs, d'arachides et de haricots. Du manioc va aussi bientôt être récolté. Nous désirons donc agrandir ce projet qui permet à une quarantaine de personnes de travailler et gagner leur vie et du même coup de nous assurer l'approvisionnement pour nos distributions alimentaires.

Sans votre aide, nous ne pourrions pas faire grand-chose ! Nous remercions donc toutes les personnes qui nous soutiennent par des dons uniques ou réguliers et qui nous permettent ainsi de continuer à apporter un peu d'espoir là-bas.

Pour toutes infos et photos, visitez notre site [www.panierdamour.org](http://www.panierdamour.org).

| ruth konrad,  
secrétaire-caissière

**Panier d'Amour**  
**Kitunga Lutondo**  
**PostFinance : 12-655428-9**

TRANS

## Prestations nocturnes suspendues

En raison de la fermeture des établissements publics à 23 h depuis le samedi 24 octobre, décidée le 23 octobre par les autorités cantonales, les prestations nocturnes sont suspendues. Les bus *Noctabus*, *NoctamRUN* et *MobiNight* sont interrompus au moins jusqu'au 30 novembre. | [trans](http://trans)

PRO JUVENTUTE

## La réorganisation se poursuit dans l'Arc Jurassien

Le centre régional de Suisse romande basé à Lausanne va dès le 1<sup>er</sup> novembre représenter Pro Juventute dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Jura et Jura Bernois. Les prestations de la Fondation seront ainsi garanties dans ces cantons sous un autre nom.

La Fondation Pro Juventute a entamé une réorganisation à fin 2018. A l'origine de celle-ci, le souhait d'assurer une image homogène de la Fondation dans toute la Suisse et de renforcer l'impact des programmes nationaux dans toutes les régions. Les associations présentes jusqu'ici dans les cantons pouvaient choisir de rejoindre un centre régional pour poursuivre leurs activités, de se dissoudre, ou de continuer un autre nom.

L'association Pro Juventute Valais romand a choisi cet automne de rejoindre le centre régional romand. Dans le canton de Vaud, l'association cantonale s'était déjà dissoute en

2017. Aujourd'hui, c'est au tour des associations des cantons de Fribourg et de l'Arc Jurassien de quitter le giron de la Fondation Pro Juventute. Elles continueront toutes deux des activités, mais sous un autre nom, et ce dès le 1<sup>er</sup> novembre. D'ici la fin de l'année, le processus de réorganisation sera achevé.

### Prestations garanties pour les enfants, les jeunes et les familles

Le centre régional romand coordonne déjà à l'heure actuelle les prestations de la Fondation sur le territoire romand. La présence du

centre régional romand sera renforcée grâce à un travail étroit avec des pools de bénévoles.

Le programme des entretiens d'embauche fictifs pour les élèves de 11H qui se destinent à un apprentissage connaît aujourd'hui un franc succès dans les cantons du Valais, Vaud et Genève. Il se déploie également à Fribourg et son extension dans les cantons de Neuchâtel et du Jura est prévue pour 2021. Ce programme est une contribution à la prévention du chômage des jeunes. En effet, une bonne formation de base permet d'entrer plus facilement dans le monde du travail.

### 20 ans, mais pas assez connu

Le 147, le numéro de Conseils et d'urgence de Pro Juventute est disponible dans toute la Suisse. L'équipe de professionnels qui répond aux appels en français est basée au Centre régional romand à Lausanne, mais travaille dans tous les cantons romands. Même chose pour les Conseils aux parents ou aux moniteurs. Si le 147 existe maintenant depuis plus de 20 ans, il n'est pas encore assez connu des enfants et des jeunes. Des mesures seront prises en Suisse romande pour augmenter cette notoriété.

On peut aussi encore mentionner les messages aux parents, dont la diffusion en français se fait également déjà depuis le centre régional romand, ou encore les ateliers pour les jeunes ou les parents, pour apprendre à gérer un budget ou pour parler d'argent avec ses enfants.

### Pour une meilleure clarté

La réorganisation de Pro Juventute va se terminer d'ici la fin de l'année 2020. La Fondation aura ainsi gagné en efficacité et son positionnement de marque sera plus clair. Enfin, toutes les régions pourront bénéficier d'un meilleur soutien pour l'informatique, la comptabilité et les ressources humaines. Pour rappel, dès 2021, il existera 5 centres régionaux Pro Juventute, en Suisse romande, dans le Mittelland, en Suisse centrale, en Suisse orientale et au Tessin, le siège de la Fondation restant à Zürich Oerlikon.

| [projuventute](http://projuventute)

DIVERTISSEMENTS

Sudoku N° 2005

difficile

			6			5		4
6	5	9	1					2
						8		
			7	8			6	
3				9				8
	1			6	5			
	2							
4						6	2	1
7		3				9		

## GYMNASE FRANÇAIS BIENNE ÉCOLE MATURITÉ SPÉCIALISÉE MOUTIER

### Portes ouvertes annulées

Prévues samedi 31 octobre, les Portes ouvertes du Gymnase français de Bienne sont annulées. Prévues samedi 7 novembre, les Portes ouvertes de l'École de Maturité spécialisée (EMSp) de Moutier sont également annulées. Toutes les informations concernant les admissions dans les différentes filières du Gymnase français de Bienne, à savoir la filière gymnasiale monolingue, la filière gymnasiale bilingue, l'École supérieure de commerce et l'École de Maturité spécialisée de Moutier, seront

disponibles sur le site du Gymnase, [www.gfbienn.ch](http://www.gfbienn.ch), et sur celui de l'École de Maturité spécialisée (EMSp) de Moutier, [www.emsp.ch](http://www.emsp.ch). | [com](http://com)

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

Réclame

# Pour vous démarquer en un clin d'œil



Agence de communication

Logo / Graphisme  
Site internet
Campagne publicitaire  
Création de stand
Multimédia  
[www.clin-d-oeil.net](http://www.clin-d-oeil.net)

## URGENCES

## PHARMACIES DE GARDE

**SAINT-IMIER**  
Du 30 octobre au 5 novembre: Pharmacieplus du Vallon, 032 942 86 86  
**Samedi:** 13h30-16h, 19h 15-19h45  
**Dimanches et jours fériés:** 11h-12h, 19h 15-19h45

**TRAMELAN**  
Du 30 octobre au 5 novembre: Pharmacie Schneeberger, 032 487 42 48, A. Vargas  
**Dimanches et jours fériés:** 11h-12h et 18h30-18h45

*Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.*

## AMBULANCE ET URGENCES

144

## MÉDECINS DE GARDE

**ORVIN, SAUGE ET ROMONT**  
24 heures sur 24 0900 900 024  
www.cabinetdurgencesbienne.ch

**DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE**  
24 heures sur 24  
032 941 37 37

**TRAMELAN** 0900 93 55 55  
En semaine: 18h-8h  
**Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés:** 24 heures sur 24

## PERMANENCES DES SERVICES FUNÉBRES

**VALLON DE SAINT-IMIER**  
0800 225 500, Par8: 0848 778 888

## SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

## SOINS À DOMICILE

**SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER**  
aide et maintien à domicile, soins en diabétologie  
079 439 28 95  
samaidd@bluewin.ch  
www.samaidd.com

**SASDOVAL SAINT-IMIER**  
rue de Jonchères 60  
032 941 31 33  
sasdoval@bluewin.ch  
www.sasdoval.ch

**SERVICE DU BAS-VALLON**  
032 358 53 53  
Tél. national 0842 80 40 20  
secretariat@sasdbasvallon.ch  
www.sasdbasvallon.ch

## GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

## LOISIRS

## ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

**TRAMELAN** rue du Pont 20  
**Jeudi:** 16h-18h  
**Vendredi:** 17h-21h

## CENTRE ANIMATION JEUNESSE

**PÉRY-LA HEUTTE**  
**Mercredi:** 13h-18h  
**Jeudi:** 13h30-18h  
**Vendredi:** 13h-22h  
www.cajpery.wix.com

## CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

**CEJARE SAINT-IMIER**  
rue du Midi 6  
Sur rendez-vous, en principe:  
**lundi et mercredi:** 9h-17h  
032 941 55 45  
cejare@cejare.ch  
www.cejare.ch

**MÉMOIRES D'ICI**  
SAINT-IMIER rue du Midi 6  
**Lundi et jeudi:** 14h-18h  
032 941 55 55  
contact@m-ici.ch  
www.m-ici.ch

## ESPACE JEUNESSE ERGUËL

**SAINT-IMIER**  
rue du Marché 1  
**Mardi:** 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets  
**Mercredi:** 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet)  
**Jeudi:** 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans  
**Vendredi:** 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17  
espacejeunesse@saint-imier.ch  
www.e-j-e.ch  
espacejeunesseerguel  
espacejeunesse.derguel

## BIBLIOTHEQUE

www.bibliobus.ch

**CORGÉMONT**  
gare  
**Mardi 24 novembre:** 15h 15-17h

**LA FERRIÈRE**  
commune  
**Samedi 31 octobre:** 9h 45-11h 45

**FRINVILLIER**  
**Mardi 10 novembre:** 16h 30-17h 15

**ORVIN**  
centre du village  
**Mardi 10 novembre:** 17h 45-19h 30  
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

**PLAGNE**  
ancienne école primaire  
**Vendredi 13 novembre:** 17h 30-19h 15

**ROMONT**  
entrée du village  
**Vendredi 13 novembre:** 16h-17h

**SONCEBOZ-SOMBEVAL**  
commune  
**Mardi 17 novembre:** 16h 30-19h 30

**VAUFFELIN**  
place du village  
**Vendredi 13 novembre:** 14h 30-15h 30

## BIBLIOTHÈQUES

**CORMORET**  
collège  
**Mardi:** 17h-18h30

**CORTÉBERT**  
école, rez-de-chaussée  
**Mercredi:** 13h30-14h, 19h30-20h

**COURTELARY**  
collège  
**Lundi:** 15h-17h30  
**Mardi:** 17h-19h  
**Jeudi:** 15h-16h30  
**Vendredi:** 9h30-10h30

**BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER**  
rue du Marché 6

*Horaires spéciaux*  
**Jeudi et vendredi:** 9h-11h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables  
**Mercredi, jeudi et vendredi:** 14h-18h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes

*Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages*

032 941 51 41  
bibliotheque@saint-imier.ch  
www.saint-imier.ch/bibliotheque  
Catalogue en ligne: nouveautés

**SONVILIER**  
collège  
**Lundi:** 17h30-19h30  
**Mercredi:** 16h-18h

**PÉRY-LA HEUTTE**  
collège  
**Mardi:** 15h 15-17h 15  
**Jeudi:** 17h-19h

**VILLERET**  
rue principale 20  
**Mardi:** 9h-10h, 15h-18h  
**Jeudi:** 18h 15-19h 15

## CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

**COURTELARY**  
Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE  
Atelier et parcours avec visite guidée fermé jusqu'au 24 novembre

LE SHOP ET LE BISTROT  
**Mardi-dimanche:** 9h30-18h, produits à l'emporter

LA PLACE DE JEUX  
**Mardi-dimanche:** 9h30-18h

032 945 13 13  
welcome@chezcamillebloch.swiss  
www.chezcamillebloch.swiss

## GYMNASTIQUE

**CORGÉMONT**  
halle de La Combe

**Gym Tonic:** mercredi 14h-15h  
**Gym Fit:** mercredi 8h 15-9h 10  
**Gym Seniors:** mercredi 9h 15-10h 10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.

079 735 33 74

**ORVIN** halle  
**Lundi:** 16h30

**PÉRY-LA HEUTTE** halle de Péry  
**Lundi:** 14h 15  
Leçons ouvertes à tout le monde

**PLAGNE** centre communal  
**Lundi:** 19h45  
(sauf vacances scolaires)

**SONCEBOZ**  
halle de gymnastique  
**Ladyfit:** mardi 20h 15-21h 15  
60 francs/an  
**Etudiantes 30 francs/an**  
ladyfitsonceboz@gmail.com

## LUDOTHEQUE

**SAINT-IMIER** rue du Marché 6  
**Mercredi et vendredi:** 15h-18h  
Maria Concetta Houriet  
Renseignements: 032 941 14 22  
032 941 51 41  
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludothèque

## MÉDIATHÈQUE CIP

**TRAMELAN**  
chemin des Lovières 13  
**1<sup>er</sup> samedi du mois:** 9h-12h  
**Lundi-vendredi:** 13h-18h  
**Mercredi:** 13h-20h  
032 486 06 06  
cip@cip-tramelan.ch  
cip-tramelan.ch

## MUSÉES

**JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES** chapelle  
Sur réservation 079 797 33 53  
e.rm.geiser@bluewin.ch

**LONGINES SAINT-IMIER**  
**Lundi-vendredi:** 9h-12h, 14h-17h  
Réservation recommandée

**MUSÉE DE SAINT-IMIER**  
**Mercredi, samedi et dimanche:** 032 941 14 54  
musee@saint-imier.ch  
www.musee-de-saint-imier.ch

**MAISON DES SARRASINS**  
ORVIN au cœur du village  
Ouvert sur demande, entrée libre  
032 358 18 35, 032 358 17 27  
erwinlechot@bluewin.ch

## SKI CLUB COURTELARY

Week-end du 31 octobre et du 1<sup>er</sup> novembre assuré par André Isler et Werner Zeller, bienvenue aux promoteurs désireux de se désaltérer!

## COMMUNES

## AGENCE AVS

**DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE**  
**Lundi:** 8h30-12h, 14h-18h  
**Mardi-jeudi:** 8h30-12h  
032 485 01 53  
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

## ADMINISTRATIONS

**CORGÉMONT**  
**Lundi:** 8h30-11h30, 17h-18h  
**Mardi-jeudi:** 8h30-11h30, 16h-17h  
**Vendredi:** 8h30-11h30  
Grand-Rue 15  
2606 Corgémont  
032 488 10 30  
admin@corgemont.ch  
www.corgemont.ch

**CORMORET**  
**Lundi:** 15h-18h  
**Mercredi:** 14h30-16h30  
**Jeudi:** 9h30-12h  
Vieille-Route 1  
2612 Cormoret  
Administration: 032 944 15 13  
Mairie: 032 944 20 71  
Voyer: 079 381 68 60  
contact@cormoret.ch  
www.cormoret.ch

**CORTÉBERT**  
**Lundi et mardi:** 10h-12h  
**Jeudi:** 10h-12h, 16h-18h  
Rue du Collège 3  
2607 Cortébert  
032 489 10 67  
Fax: 032 489 19 27  
admin@cortebert.ch  
www.cortebert.ch

**COURTELARY**  
**Lundi-jeudi:** 8h-12h  
**Jeudi:** l'après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone  
Grand-Rue 58  
2608 Courtelary  
032 944 16 01  
admin@courtelary.ch  
www.courtelary.ch

**LA FERRIÈRE**  
**Lundi-vendredi:** 10h-12h  
**Mardi et jeudi:** 16h-17h30  
Rue des Trois-Cantons 20  
2333 La Ferrière  
032 961 12 77  
Secrétariat: info@laferriere.ch  
Finances: commune@laferriere.ch  
www.laferriere.ch

**MONT-TRAMELAN**  
**Lundi:** 16h-18h  
Métairie des Princes 13  
2723 Mont-Tramelan  
032 487 62 53  
info@mont-tramelan.ch

**ORVIN**  
**Lundi:** 16h-18h (permanence maire: 19h)  
**Mercredi:** 10h30-12h  
**Jeudi:** 16h-18h  
La Charrière 6  
2534 Orvin, CP 41  
032 358 01 80  
Fax: 032 358 01 81  
administration@orvin.ch  
www.orvin.ch

**PÉRY-LA HEUTTE**  
**Lundi:** 8h30-12h, 14h-18h  
**Mardi-jeudi:** 8h30-12h  
Grand-Rue 54  
2603 Péry  
032 485 01 50  
commune@pery-laheutte.ch  
www.pery-laheutte.ch

**RENAN**  
**Lundi:** 8h-12h, 13h30-18h30  
**Mardi-vendredi:** 8h-12h  
Rue du Collège 5  
2616 Renan  
032 962 65 00  
Fax: 032 962 65 05  
info@renan.ch, admin@renan.ch  
www.renan.ch

**ROMONT**  
**Fermé:** jusqu'au 18 octobre  
**Mardi:** 16h-18h  
**Jeudi:** 10h-12h  
Route Principale 1  
2538 Romont  
032 377 17 07  
info@romont-jb.ch  
www.romont-jb.ch

**SAINT-IMIER**  
**Lu-me:** 8h-11h45, 14h-17h  
**Jeudi:** 14h-18h  
**Vendredi:** 8h-11h45, 14h-16h  
Rue Agassiz 4  
2610 Saint-Imier, CP 301  
032 942 44 24  
Fax: 032 942 44 90  
info@saint-imier.ch  
www.saint-imier.ch

**SAUGE**  
**Lundi:** 9h30-11h30  
**Mardi et jeudi:** 15h-17h  
Haut du Village 8  
2536 Plagne  
032 358 20 25  
Fax: 032 358 20 26  
info@sauge-jb.ch  
www.sauge-jb.ch

**SONCEBOZ-SOMBEVAL**  
**Lundi:** 8h-12h, 16h-18h  
**Ma, me et je:** 8h-12h, 16h-17h30  
**Vendredi:** 8h-12h  
Rue des Prés 5  
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47  
032 488 33 00  
Fax: 032 488 33 01  
secretariat@sonceboz.ch  
www.sonceboz.ch

## SONVILIER

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET  
**Mardi et mercredi:** 8h-12h  
**Jeudi:** 8h-12h, 13h30-17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE  
**Lundi, mardi, mercredi:** 10h-12h  
**Jeudi:** 10h-12h, 13h30-15h30

Place du Collège 1  
2615 Sonvilier  
032 941 11 20  
Fax: 032 941 19 73  
administration@sonvilier.ch  
www.sonvilier.ch

– Crèche « Les Razmokets »: 032 940 14 86

– Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66

– Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »: 032 961 15 49

**TRAMELAN**  
**Lu-ma:** 9h-11h45, 14h-16h45  
**Mercredi:** 14h-16h45  
**Jeudi:** 9h-11h45, 14h-18h  
**Vendredi:** 9h-11h45, 14h-16h  
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan  
032 486 99 99  
Fax: 032 486 99 80  
www.tramelan.ch

**VILLERET**  
**Lundi-vendredi:** 9h-12h  
Rue Principale 24  
2613 Villeret  
032 941 23 31  
admin@villeret.ch  
www.villeret.ch

Réclame

## Ne jetez pas vos machines et appareils !

Leurs composants sont utiles pour en réparer d'autres

Prise en charge **GRATUITE** à votre domicile les mercredis entre 17h et 18h  
077 453 19 57 [vio@bluewin.ch](mailto:vio@bluewin.ch)

## IMPRESSUM

## Journal d'annonces et d'information

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

**Editeur**  
Imprimerie Bechtel SA  
Bellevue 4, 2608 Courtelary  
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56  
fac@bechtel-imprimerie.ch

**Heures d'ouverture:** lu-je 7h30-12h, 13h30-17h, vendredi 7h30-12h

**Mise en pages**  
Claude Sansonnens, Claudia Lopes, Coraline Bolle, Nicolas Schaeffer

**Délais de remise des publications**  
Sport, Utile et Paroisses: lundi soir  
Officiel: mardi 12h  
Rédactionnel et Annonces: mercredi 9h

**Tarif des annonces**  
Sur demande ou sur [www.bechteli-imprimerie.ch](http://www.bechteli-imprimerie.ch)

**Abonnement annuel:** 98 fr.

**Impression:** Druckzentrum Bern  
**Distribution:** La Poste

FOOTBALL CLUB COURTELARY

# Toutes les joueuses, joueurs, juniors et le comité vous disent merci !

Oui, un grand merci pour votre soutien lors de nos rencontres de ce 1<sup>er</sup> tour qui s'est arrêté brusquement vendredi dernier en raison de la situation sanitaire.

Le bilan est positif sur le plan sportif, même si certaines équipes auraient certainement pu mieux faire au niveau des résultats. Mais l'important, au final, aura été de pouvoir jouer, et ceci sans soucis sanitaires dans nos équipes, grâce aux mesures prises à l'interne et au respect de celles-ci par les joueuses et les joueurs.

Sur le plan financier, l'action de soutien en collaboration avec les commerçants de Courtelary et de Cormoret a rencontré un magnifique succès à ce jour, et nous permet de souffler un peu. Mais elle se poursuit. Nous vous rappelons la formule :

- 40 francs : carte de membre soutien normale.
- Dès 60 francs, vous recevez 1 bon d'achat d'une valeur de 10 francs



Ecole foot F et G

- Dès 100 francs, vous recevez 1 bon d'achat d'une valeur de 20 francs
- Dès 130 francs, vous recevez 1 bon d'achat d'une valeur de 30 francs

- Dès 200 francs, vous recevez 1 bon d'achat d'une valeur de 50 francs
- Dès 300 francs, vous recevez 1 bon d'achat d'une valeur de 100 francs
- Dès 500 francs, vous recevez 1 bon d'achat d'une valeur de 200 francs

**Versement sur le compte**

- Clientis Caisse d'Epargne de Courtelary SA
- FC Courtelary
- IBAN : CH95 0624 0016 1000 3580 4
- Mention : Soutien

Ces bons peuvent être une idée cadeau pour la fin d'année, au même titre que nos traditionnels paniers garnis qui seront en vente prochainement.

Au nom des joueuses, joueurs, juniors et du comité du FC Courtelary, je vous dis merci !

Prenez soin de vous et rendez-vous au printemps 2021 à la Praye, pour l'année de notre 90<sup>e</sup> anniversaire. | le président

HOCKEY CLUB CORGÉMONT

## Lourde défaite avant la pause

Corgémont recevait jeudi dernier l'équipe de Böisingen. Après un bon début de saison, les Curgismondains étaient confrontés à un gros test.

Dans un match à sens unique, les Bernois étaient dépassés dans tous les domaines. Corgémont s'est incliné sur le score de 8-0.

Suite aux décisions des autorités, le match de samedi passé a été reporté et les Curgismondains sont à l'arrêt pour au moins 4 semaines. Tous les matchs prévus pendant cette période sont reportés. | jc

Corgémont - Böisingen-SenSee 0-8

HOCKEY CLUB REUCHENETTE

## Message adressé aux amis du club

Vous l'avez certainement lu dans les journaux, tous les clubs sportifs amateurs ont l'interdiction de pratiquer leur sport favori en raison de la pandémie.

Cela concerne également le HC Reuchenette qui est au repos forcé. Actuellement, nous ignorons si le championnat de 4<sup>e</sup> ligue pourra reprendre et si oui sous quelles conditions.

Nous vous tiendrons informés le plus rapidement possible de l'évolution de la situation, et vous pouvez à tout moment nous suivre sur notre page Facebook et notre site internet [www.hcreuchenette.ch](http://www.hcreuchenette.ch). Prenez soin de vous et de vos proches. Salutations sportives amicales. | vv

VOLLEYBALL CLUB TRAMELAN

D M19 La Suze - Tramelan 0-3

CLUB D'ATHLÉTISME DE COURTELARY

## Le 10 Bornes challenge a fait carton plein !

Quelle belle surprise! Samedi dernier, nous sommes restés sans voix devant les résultats de cette édition spéciale des 10 Bornes :

218 participants qui ont relevé le défi avec brio, 436 baskets portées autour du cou, plus de 2180 km parcourus et surtout 2180 fr de dons débloqués pour ELA Suisse grâce à tous ces challenges réussis!

C'est incroyable de voir à quel point vous avez été nombreux à mettre vos baskets et à battre la maladie. Un tel soutien envers le club et ELA Suisse nous va droit au cœur et nous touche énormément. Nous avons ri devant vos publications, exulté lorsque nous avons passé la barre des 200 et presque dansé en lisant tous vos remerciements. Mais la cerise sur le gâteau, ce qui a couronné cette magnifique journée, ce sont vos dons libres, versés sur notre site internet; 935 fr de générosité et de gentillesse pure, incroyable!

Petite mention spéciale au Centre d'athlétisme de Moutier et à ses 31 athlètes qui se sont mobilisés pour la cause.

En résumé, nous pouvons dire que c'est une sacrée réussite! Nous n'avons eu que trois



semaines pour mettre sur pied cet événement et nous sommes extrêmement reconnaissants envers nos sponsors qui ont très vite répondu à notre appel. C'est grâce à eux que nous avons pu donner 10 fr par coureur et ainsi respecter notre engagement envers ELA. Alors merci!

Pour clôturer cette belle aventure, nous allons remettre le chèque à ELA avec la somme totale, encore secrète, dans les jours qui viennent. Nous ne manquerons pas de vous en parler dans le prochain article et nous avons hâte de vous dévoiler les derniers chiffres. Encore un immense merci! | rb

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

## Pause forcée

Les dirigeants du HC Saint-Imier se sont réunis la semaine dernière. Conscients de la situation sanitaire que traverse notre pays, ils avaient décidé de mettre en quarantaine une partie de leurs équipes. Il était indispensable de prendre cette décision, aussi pénible fut-elle. Mais au cours de la journée de vendredi, la situation s'est encore aggravée au point que nous n'avons pas eu d'autre choix que d'interrompre temporairement tous les championnats. Suite à la décision du canton du Valais d'interdire tous les sports impliquant un contact

physique jusqu'à fin novembre, plus ou moins les mêmes mesures ont été adoptées vendredi en quelques heures par six autres cantons (JU, NE, GE, VD, FR et BE).

Vendredi matin, lors d'une conférence téléphonique avec Swiss Olympic, le chef de l'Office fédéral de la santé publique, les membres de la Task Force Covid-19 de la Confédération et les principales fédérations sportives, il nous a été ordonné d'interrompre les activités sportives des amateurs et de la relèver pour tous les sports impliquant un contact

physique. L'OFSP a également recommandé explicitement de ne pas faire de distinction entre les actifs et les espoirs. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience pendant les semaines difficiles qui vont suivre. Nous vous tiendrons informés de tout changement dans la situation. En attendant le plaisir de vous revoir, restez prudents et prenez soin de vous tous. | gde/com

Et pour plus d'informations sur l'ensemble du club, rendez-vous sur [www.sainti-bats.com](http://www.sainti-bats.com), le site internet des jaunes et noirs

FOOTBALL CLUB LA SUZE 07

## Fin de saison

Les nouvelles directives émises par le canton ont mis fin, abruptement, aux différents championnats des ligues amateurs.

Ainsi, notre 1<sup>re</sup> équipe, qui devait jouer un dernier match à Belprahon avant la pause hivernale, termine ce 1<sup>er</sup> tour à la sixième place du classement. Avec 3 victoires, 3 matchs nuls et 3 défaites, elle se trouve à 8 points du leader Glovelier b.

Un classement qui ne répond certainement pas aux attentes du début de saison. Gageons que l'entraîneur et les joueurs mettront tout en œuvre, au printemps, pour corriger le tir et se rapprocher des équipes de tête.

**Comité**

Depuis l'assemblée générale du 4 septembre dernier, un nou-

veau comité s'active et se dévoue pour la bonne marche du club. Il est composé des membres suivants: Michel Joray, président; Sacha Calegari, vice-président; Nadine Seuret, responsable de l'administration, Anthony Del Re, responsable des finances; Romain Vaucher, co-responsable des finances; Steven Rohr, responsable du sponsoring, et Yves Padrutt, responsable du comité de jeu.

Un grand merci à ces personnes qui consacrent une partie de leur énergie et de leur temps pour que le FC La Suze 07 vive. | jml

JD Tavannes/Tram. - La Suze 07 \_ 15-0 (Coupe JU)

JB La Suze 07 - Courfaivre 1-5 (Coupe JU)

FSG SAINT-IMIER

## Remise des mérites imériens



1<sup>er</sup> rang : Noa Bürki, Deborah Pasquier, Léandro Dias, Amy-Lou Terraz  
2<sup>e</sup> rang : Elodie Rosselet, Kassandra Pasquier, Sara Drndar, Mélissa Rosselet, Mathieu Chatelain, Raphaël Chatelain,  
3<sup>e</sup> rang : Chloé Theurillat, Anna-Lisa Voigt, Ladina Bingelli, Carole Zumwald  
Manque : Rosalie Rohrer

Mercredi 21 octobre dernier, à la salle de spectacles de Saint-Imier, l'Association des sociétés locales a mis en évidence les très beaux résultats de 4 gymnastes aux agrès, ainsi que de 11 athlètes. Nos membres représentent notre village lors de championnats régionaux, cantonaux, romands, multiples, lors de la finale cantonale et suisse de l'UBS Kids Cup, lors de la Fête fédérale et même aux championnats suisses.

Le comité de la FSG Saint-Imier est fier de ses jeunes et les remercie pour leurs performances et leur engagement. Merci aussi aux moniteurs pour tout ce qu'ils apportent à notre société.

Notre soirée gymnique programmée fin novembre a malheureusement dû être annulée, nous vous donnons déjà rendez-vous le samedi 20 novembre 2021.

Prenez soin de vous et que vive la gymnastique. | nb

FOOTBALL CLUB SAINT-IMIER

## La pause hivernale avancée

Par suite des décisions du Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel interdisant tous les sports de contact, donc le football, l'Association neuchâteloise de Football a suspendu tous les championnats placés sous sa responsabilité. Cette décision s'applique également à toutes les équipes d'autres cantons qui participent aux championnats neuchâtelois, dont le FC Saint-Imier.

Tous les matchs sont renvoyés au printemps 2021, pour autant que la situation sanitaire

le permette. Nous sommes conscients que cette pandémie provoque, sur le plan social, sportif, et associatif de nombreuses perturbations, mais aussi de grandes souffrances et nous espérons que l'ensemble des personnes touchées par ce virus recouvreront rapidement une bonne santé. En attendant le plaisir de vous revoir, restez prudents et prenez soin de vous tous. | gde/com

[www.fcsaintimier.com](http://www.fcsaintimier.com)

CLUB DES PATINEURS DE SAINT-IMIER

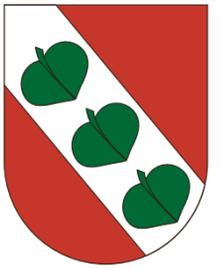
## Patineuse honorée

Elisa Marcuzzi a été récompensée par l'Association des sociétés locales qui lui a remis un mérite imérien pour ses excellents résultats en patinage artistique. En 2019, Elisa a obtenu le deuxième rang en catégorie Acier B lors de la Coupe prévôtoise. Dans la catégorie supérieure Cuivre B, elle s'est hissée au 2<sup>e</sup> rang à la Coupe d'Ajoie, au 3<sup>e</sup> rang au Trophée des Etoiles et à la Coupe des Franches-Montagnes. Le CPSI félicite Elisa pour ses belles prestations et lui souhaite une bonne continuation dans ce sport qu'elle aime tant. | ph



Elisa Marcuzzi

# Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

## District



PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE  
DU VALLON DE SAINT-IMIER

### Assemblée générale

**Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020, 20h,  
centre Saint-Georges, Saint-Imier**

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Comptes 2019
4. Budget 2021
5. Informations du Conseil de paroisse
6. Informations de l'équipe pastorale
7. Divers

*Le Conseil de paroisse*

## Cormoret



### Assemblée municipale

**le lundi 14 décembre 2020  
à 20h à la salle polyvalente**

#### Ordre du jour

- 1) Discuter et approuver les comptes communaux 2019
- 2) Nomination de l'organe de vérification des comptes
- 3) Discuter et approuver un crédit de 392 000 francs pour la réfection du chemin des Fontenettes
- 4) Discuter et approuver un crédit de 128 000 francs pour l'achat d'un véhicule de voirie
- 5) Discuter et approuver un crédit de 56 000 francs pour le système de fermeture des bâtiments communaux
- 6) Discuter et approuver le budget 2021
- 7) Discuter et approuver les modifications du règlement tarifaire sur les déchets
- 8) Discuter et approuver les modifications du règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois suite au transfert des tâches
- 9) Discuter et approuver le renouvellement du contrat liant la commune au Parc Chasseral pour la période 2022 à 2031
- 10) Discuter et approuver le règlement sur les redevances de concession pour l'approvisionnement en électricité
- 11) Divers et imprévus

Les règlements communaux des points 7, 8 et 10 sont déposés au secrétariat municipal, 30 jours avant l'assemblée municipale, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture. Ils peuvent également être consultés sur le site internet de la commune.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours peut être formé contre un acte législatif communal:

- auprès de l'Office des eaux et déchets, Reiterstrasse 11, 3011 Berne (point 7 de l'ordre du jour);
- auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary (points 8 et 10 de l'ordre du jour)

**Immédiatement après  
l'Assemblée municipale,**

### Assemblée des propriétaires fonciers

#### Ordre du jour

- 1) Présentation des comptes 2019 des chemins de finage
- 2) Présentation du budget 2021 des chemins de finage
- 3) Divers et imprévus

*Le Conseil municipal*

## Avis de construction

**Requérante:** Sophie Moratel, Vieille-Route 34, 2612 Cormoret.

**Propriétaire foncier:** Sophie Moratel, Vieille-Route 34, 2612 Cormoret.

**Auteur du projet:** Sophie Moratel, Vieille-Route 34, 2612 Cormoret.

**Représentant:** Juan Hermida, Vieille-Route 34, 2612 Cormoret.

**Projet:** installation d'une pompe à chaleur.

**Emplacement:** Vieille-Route 28, 2612 Cormoret, parcelle 96.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Dépôt public de la demande:** la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 23 novembre 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Cormoret, le 23 octobre 2020

*Le Conseil municipal*

## Cortébert



### Avis de construction

#### Demande après travaux

**Requérant:** Fliri Markus & Bill Fliri Helen, Les Ruaux 7, 2607 Cortébert.

**Auteur du projet:** Fliri Markus & Bill Fliri Helen, Les Ruaux 7, 2607 Cortébert.

**Propriétaire foncier:** Fliri Markus, Les Ruaux 7, 2607 Cortébert.

**Projet:** pose de 2 velux 94/160cm et remplacement de 6 tabatières 50/70cm par 6 velux de 55/118cm.

**Lieu-dit:** Les Ruaux.

**Parcelle:** 213.

**Dimensions:** selon plans déposés.

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Cortébert, le 30 octobre 2020

*Le Secrétariat municipal*

## La Ferrière



### Elections communales du 29 novembre 2020

En vue des élections communales du 29 novembre 2020 et conformément au règlement concernant les élections aux urnes de la commune de La Ferrière du 4 août 2003, le Conseil communal constate qu'une liste valable a été déposée dans le délai légal fixé au 23 octobre 2020 à 12h.

#### Pour une période d'1 an arrivant à échéance le 31 décembre 2021

Une candidature a été enregistrée, celle de Laure Franck-Ullmann, 1984, psychologue - psychothérapeute, nouvelle conseillère, proposée par une liste «Entente pour le village».

En vertu de l'article 36 du règlement communal concernant les élections aux urnes, le Conseil communal, avec ses plus sincères félicitations, proclame élue tacitement la nouvelle conseillère susmentionnée.

La Ferrière, le 30 octobre 2020

*Le Conseil communal*

## Péry-La Heutte



### Avis de construction

**Requérant:** Geara Natalio, route de Tramelan 2, 2610 Saint-Imier.

**Propriétaire foncier:** Geara Natalio, route de Tramelan 2, 2610 Saint-Imier.

**Auteur du projet:** Geara Natalio, route de Tramelan 2, 2610 Saint-Imier.

**Projet de construction:** changement d'affectation. Rue de La Reuchenette 2, 2603 Péry, parcelle N° 567, zone d'activités.

**Dimensions:** identiques aux plans déposés.

**Genre de construction:** changement d'affectation de la place de jardin au nord-ouest (8,40m x 5,1m) en place de parc. Installation d'un conteneur et d'une remorque.

**Protection des eaux / eaux usées:** néant.

**Dérogation:** néant.

**Dépôt public de la demande:** la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 29 novembre 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 30 octobre 2020

*Le Conseil municipal*

## Romont



COMMUNE BOURGEOISE DE ROMONT

### Assemblée bourgeoise

**Vendredi 4 décembre 2020 à 19h  
Ecole - 2538 Romont**

#### Ordre du jour

1. Salutations et ordre du jour
2. PV de la dernière assemblée
3. Comptes 2019, éventuellement approbation
4. Budget 2021, éventuellement approbation
5. Nomination de la nouvelle secrétaire
6. Divers et imprévus

Romont, le 30 octobre 2020

*Le Conseil bourgeois*

## Saint-Imier



### Arrêté municipal

En séance du 22 octobre 2020, le Conseil de ville a accepté:

- le budget de l'exercice 2021, présentant un déficit de 2 466 290 francs pour le compte général, ainsi qu'un déficit de 2 666 045 francs pour le compte global, en fixant la quotité d'impôt à 1,75 (inchangée).

Conformément aux art. 33, et 43 lit a, du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier, le référendum facultatif peut être demandé par la signature de 4 % des ayants droit au vote dans les 30 jours à dater de la publication, soit jusqu'au 28 novembre 2020 auprès du Conseil municipal de Saint-Imier, 2610 Saint-Imier.

Cette décision peut également être attaquée par le biais d'un recours en matière communale dans les 30 jours à dater de la publication, soit jusqu'au 28 novembre 2020. Le recours doit être adressé à la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Saint-Imier, le 30 octobre 2020

*Le Conseil municipal*

## Permis de construire 20-77

**Requérant / Maître d'ouvrage:** Roméo Fernandes, rue de Champ-Meusel 19, 2610 Saint-Imier.

**Auteur du projet:** idem MO.

**Adresse du projet:** BF 1223, rue de Champ-Meusel 19, 2610 Saint-Imier.

**Description du projet:** exhaussement d'un mur existant et agrandissement d'une terrasse.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.

**Construction du projet:** selon plans déposés.

**Zone d'affectation et de construction:** ZHfmd C2a.

**Dérogations:** -

**Zones / périmètres protégés:** -

**Objet protégé:** -

**Dépôt public:** du 23 octobre 2020 au 23 novembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 23 octobre 2020

*Le Chef du service urbanisme et mobilité  
Nicolas Vuilleumier*

## Permis de construire 20-76

**Requérante / Maître d'ouvrage:** Société des Forces électriques La Goule SA, route de Tramelan 16, 2610 Saint-Imier.

**Auteur du projet:** Benjamin Geiser, Faubourg de l'Hôpital 1, 2000 Neuchâtel.

**Adresse du projet:** BF 158, rue Francillon 25, 2610 Saint-Imier.

**Description du projet:** remplacement des portes et des fenêtres des locaux commerciaux en rez-de-chaussée.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.

**Construction du projet:** selon plans déposés.

**Zone d'affectation et de construction:** zone mixte M1 C3c.

**Dérogations:** -

**Zones / périmètres protégés:** périmètre de protection et de conservation du site bâti.

**Objet protégé:** -

**Dépôt public:** du 23 octobre 2020 au 23 novembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 23 octobre 2020

*Le Chef du service urbanisme et mobilité  
Nicolas Vuilleumier*

Délai de remise  
des publications officielles

**MARDI 12 H**

## Saint-Imier

(suite)



### Permis de construire 20-74

**Requérants / Maîtres d'ouvrage:** Christophe Waldvogel et Danika Perret, rue Champ de la Pelle 7, 2610 Saint-Imier.

**Auteurs du projet:** idem MO.

**Adresse du projet:** BF 1903, rue Champ de la Pelle 7, 2610 Saint-Imier.

**Description du projet:** remplacement des portes des deux garages existants (portes à bascule -> portes sectionnelles).

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.

**Construction du projet:** selon plans déposés.

**Zone d'affectation et de construction:** ZHfmd C2a.

**Dérogations:** –

**Zones / périmètres protégés:** –

**Objet protégé:** –

**Dépôt public:** du 23 octobre 2020 au 23 novembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 23 octobre 2020

*Le Chef du service urbanisme et mobilité  
Nicolas Vuilleumier*

COMMUNE BOURGEOISE DE SAINT-IMIER

### Convocation à l'assemblée générale ordinaire

qui aura lieu le

**vendredi 27 novembre 2020 à 19h,  
au hangar forestier,  
Sur le Pont 7 à Saint-Imier**

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Comptes 2019
3. Rapports de gestion 2019
4. Remise de l'entreprise forestière
5. Rénovation du bâtiment Dr.-Schwab 23
6. Budget 2021
7. Réélection d'un membre du Conseil
8. Divers

*Le Conseil bourgeois*

## Sauge



### Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'assemblée municipale qui aura lieu le

**Judi 3 décembre 2020 à 20h  
au Centre communal de Plagne**

#### Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 18 juin 2020
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 250 000 francs pour la réfection de la route communale du Haut du Village à Plagne (tronçon: Rond-Point du Cerf jusqu'à la bifurcation au chemin des Ouchettes)
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 120 000 francs pour refaire le mur de soutènement du trottoir et de la rue du Canal à Frinwillier
4. Discuter et approuver le budget 2021
5. Discuter et approuver le renouvellement du contrat liant la commune au Parc régional Chasseral pour la période 2022 à 2031

6. Approuver définitivement le règlement d'utilisation des salles et équipements communaux
7. Divers et imprévus

Le procès-verbal mentionné sous point 1 est déposé au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture. Il figure également sur le site internet. Le procès-verbal ne sera pas lu en début d'assemblée.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfète du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

**Veillez vous munir de votre carte d'électeur pour assister à l'assemblée.**

Plagne, le 26 octobre 2020

*Le Conseil municipal*

## Sonvilier



### Elections municipales 2020

Conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement communal concernant les élections par les urnes du 15 février 2002, les listes suivantes ont été déposées au secrétariat municipal, dans le délai fixé au vendredi 23 octobre 2020 à 17 h :

#### Pour la Mairie:

##### Liste N° 1

– Rosemarie Jeanneret, 1969, employée de commerce (maire sortante)

#### Pour le Conseil municipal:

##### Liste N° 1

– Michel Maurer, 1951, retraité (nouveau)

##### Liste N° 2

– Tatiana Tanner, 1966, secrétaire-comptable (nouvelle)

##### Liste N° 3

– Isabelle Rochat, 1963, généraliste RH (conseillère municipale sortante)  
– Annemarie Zimmermann, 1957, commerçante (conseillère municipale sortante)  
– Stéphane Rubner, 1961, directeur d'entreprise (conseiller municipal sortant)  
– Jean Siegenthaler, 1963, agriculteur (conseiller municipal sortant)  
– Michel Weishaupt, 1964, chef de projet polissage (conseiller municipal sortant)  
– Nicolas Wüthrich, 1967, mécanicien (conseiller municipal sortant)

L'élection par les urnes de six membres du Conseil municipal aura lieu le 29 novembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 6, al. 1 et 2 du règlement communal concernant les élections par les urnes du 15 février 2002, la Mairie est déclarée élue tacitement, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Sonvilier, le 30 octobre 2020

*Le Conseil municipal*

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérante:** Municipalité de Sonvilier, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier.

**Auteur du projet:** MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

**Emplacement:** parcelle N° 219, au lieu-dit: «rue Ferdinand-Gonseth8», commune de Sonvilier.

**Projet:** réfection et agrandissement de la place de stationnement existante en bitume, située entre le bâtiment et la route cantonale, avec réaménagement des espaces extérieurs.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** Centre village.

**Dérogations:** art. 80 LR et A143 RCC.

**Recensement architectural:** ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 29 novembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 octobre 2020

*La Préfète: Stéphanie Niederhauser*

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérante:** Fromagerie Spielhofer SA, rue de l'Envers 16, 2610 Saint-Imier.

**Auteur du projet:** Pascal Stirnemann SA, rue des Moulins 2a, 2108 Couvet/NE.

**Emplacement:** parcelles N° 11 et 12, au lieu-dit: «Fritz-Marchand 22», commune de Sonvilier.

**Projet:** agrandissement et transformation de la fromagerie existante par la construction d'un nouveau bâtiment accolé avec toiture végétalisée et panneaux photovoltaïques, construction d'un quai de chargement à l'ouest, aménagement de 4 places de stationnement au nord et de 5 places au sud du bâtiment et pose d'une réclame en façade sud et de trois cuves extérieures au nord.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** Centre Village.

**Zone de protection:** périmètre de protection des sites B.

**Dérogations:** art. 80 LR et 213 al. 8 RCC.

**Recensement architectural:** objet C, digne de conservation, ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 novembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 octobre 2020

*La Préfète: Stéphanie Niederhauser*

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérante:** Monique Kauer Müller, Ettenhusen 22, 8314 Kyburg.

**Auteur du projet:** MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

**Emplacement:** parcelle N° 37, au lieu-dit: «rue des Brues 5», commune de Sonvilier.

**Projet:** changement d'affectation portant sur la transformation et l'assainissement thermique d'un rural en habitation, pose d'une isolation périphérique extérieure sur l'enveloppe du bâtiment, pose d'une pompe à chaleur avec module extérieur en façade est, pose d'un poêle à bois, création de deux places de stationnement pour voitures, aménagement d'une terrasse et d'un accès aux alentours du bâtiment.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** mixte 2.

**Dérogations:** art. 41c OEaux, 48 LAE, et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 novembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 octobre 2020

*La Préfète: Stéphanie Niederhauser*

### Avis de construction

**Requérant / Maître d'ouvrage:** Patrick Thalman, Champ de l'Ombre 21, 2605 Sonceboz.

**Auteur du projet:** Patrick Thalman, Champ de l'Ombre 21, 2605 Sonceboz.

**Adresse du projet:** BF 210, rue du Coq 10, 2615 Sonvilier.

**Description du projet:** rénovation de la façade nord et construction d'une annexe.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.

**Construction du projet:** selon plans déposés.

**Zone d'affectation et de construction:** CV.

**Dérogations:** art. 213 al. 6 RCC.

**Zones / périmètres protégés:** périmètre de protection des sites A.

**Objet protégé:** –

**Oppositions / réserves de droits:** –

**Dépôt public:** du 23 octobre 2020 au 23 novembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 23 octobre 2020

*La Municipalité de Sonvilier*

### Avis de construction

**Requérant / Maître d'ouvrage:** Sonia Marcuzzi, ch. des Granges 12, 2615 Sonvilier.

**Auteur du projet:** Marti Arc Jura SA, rue du Midi 48, 2610 Saint-Imier.

**Adresse du projet:** BF 758, ch. des Granges 12, 2615 Sonvilier.

**Description du projet:** construction de 5 garages.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.

**Construction du projet:** selon plans déposés.

**Zone d'affectation et de construction:** H2.

**Dérogations:** Art. 416 al. 6 RCC

**Zones / périmètres protégés:** –

**Objet protégé:** –

**Oppositions / réserves de droits:** –

**Dépôt public:** du 23 octobre 2020 au 23 novembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 23 octobre 2020

*La Municipalité de Sonvilier*

PAROISSE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE,  
SONVILIER

### Assemblée générale

**Vendredi 4 décembre 2020 à 20h  
Maison de paroisse**

#### Ordre du jour

1. Accueil – méditation
2. Election scrutateur/scrutatrice
3. Lecture du procès-verbal N° 40 de l'AG du 18 septembre 2020
4. Présentation et acceptation du budget 2021
5. Centre de Sornetan, information
6. Admission-démission
7. Nomination d'un conseiller / d'une conseillère
8. Rapports de la présidente
  - a) paroisse
  - b) syndicat
9. Rapport pastoral
10. Divers

Sonvilier, le 22 octobre 2020

*Le Conseil de paroisse*

**Nous  
produisons  
tous  
genres  
d'imprimés.**

**imprimerie  
bechtel sa**

Bellevue 4, 2608 Courtelary  
032 944 18 18  
info@bechtel-imprimerie.ch

www.bechtels-imprimerie.ch

## Tramelan



RÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérante:** Christine Revirard, Derrière les Hôtas 11, 2748 Souboz.

**Emplacement:** parcelle N° 2387, au lieu-dit: « Grand-rue 147 », commune de Tramelan.

**Projet:** changement d'affectation d'un local commercial en boutique dégustative (20 places assises) avec un côté bistrot / dégustation de vin et aménagement d'une terrasse de 10 places assises au nord.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** centre.

**Recensement architectural:** ensemble bâti E.

**Dérogations:** art. 80 LR et 85 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 novembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 octobre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

PAROISSE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE  
DE VILLERET

### Assemblée ordinaire de paroisse

Lundi 30 novembre 2020 à 20h  
à la cure

#### Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 août 2020
2. Méditation
3. Présentation et adoption du budget 2021
4. Dissolution fonds des orgues, de secours et de la jeunesse
5. Election du/de la Président/e
6. Election du conseil de paroisse
7. Election du/de la Président/e des assemblées de paroisse
8. Election du/de la vice-président/e
9. Election du/de la secrétaire
10. Election du/de la vice-secrétaire
11. Information Bilan piquet service funèbre et suite
12. Information du syndicat
13. Rapport de la présidente
14. Rapport du pasteur
15. Divers et imprévus

Villeret, le 23 octobre 2020

Le Conseil de paroisse

## Jura bernois

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF  
DU JURA BERNOIS

### Autorisation générale d'organisation de votes et d'élections aux urnes dans les collectivités publiques

#### La préfète décide:

1. Toutes les collectivités publiques de l'arrondissement administratif du Jura bernois se voient accorder la possibilité d'organiser un vote ou une élection aux urnes en lieu et place d'une assemblée communale.
2. Les collectivités publiques qui disposent de leurs propres prescriptions relatives aux votations et aux élections les appliquent par analogie. Si elles n'ont pas édicté de dispositions sur la procédure relative aux votes et aux élections aux urnes, elles doivent appliquer par analogie les règles de procédure de la législation cantonale sur les droits politiques.
3. Il convient de respecter les mesures du Conseil fédéral ainsi que les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) au sujet du comportement à adopter ainsi que des règles d'hygiène

et de distanciation sociale valables à la date du scrutin. Les plans de protection communaux doivent eux aussi être suivis.

4. Il n'est pas perçu de frais de procédure.
5. La décision a une durée de validité limitée au 31 janvier 2021.
6. L'effet suspensif sera retiré à tout recours éventuel formé contre la présente décision.
7. La décision de portée générale doit être publiée dans la Feuille officielle du canton de Berne ainsi que dans les feuilles officielles d'avis; elle est communiquée par courriel à l'ensemble des collectivités de droit communal de l'arrondissement administratif.
8. La présente décision peut, dans les 30 jours à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours devant le Conseil-exécutif du canton de Berne, Postgasse 68, 3000 Berne 8. La procédure est régie par les dispositions de la loi sur la procédure et la juridiction administratives. Le recours doit être produit en deux exemplaires au moins. Il doit contenir les conclusions, l'indication des faits, les moyens de preuve et les motifs, et porter une signature; tous les documents utiles et les moyens de preuve disponibles seront joints. La décision de portée générale complète (dûment motivée) est à disposition à la Préfecture Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 27 octobre 2020

La Préfète: S. Niederhauser

## Villeret



### Avis de construction

**Maître d'ouvrage, auteur du projet et propriétaire foncier:** CG Construction Sàrl, rue de la Chaux 16, 2345 Les Breuleux.

**Projet:** construction de 3 villas mitoyennes.

**Parcelle:** N° 873 de Villeret.

**Emplacement:** lieu-dit: rue des Faverges 5, 7 et 9.

**Dérogation:** art. 41 RCC.

**Genre de construction:** étayage, parois, façades: béton, couleur taupe; toit plat avec installation photovoltaïque; chauffage au moyen d'une pompe à chaleur (air).

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Dépôt public de la demande:** la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary, soit jusqu'au 22 novembre 2020.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multi copiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 23 octobre 2020

Le Secrétariat municipal Villeret

## Canton de Berne



DÉCISIONS DU CONSEIL-EXÉCUTIF CONCERNANT LE CORONAVIRUS

### Des mesures ciblées pour lutter contre la pandémie

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a arrêté tout un ensemble de mesures pour ralentir au maximum la propagation du coronavirus. Il interdit notamment les manifestations réunissant plus de 15 personnes ainsi que les foires et les expositions commerciales. Il ordonne la fermeture des bars, clubs, discothèques et salles de danse ainsi que des établissements ouverts au public, comme les musées, les cinémas, les centres sportifs et les clubs de fitness. Les compétitions et les entraînements des ligues sportives inférieures ne sont plus autorisés, de même que l'exercice de sports comportant des contacts physiques étroits. Enfin, des mesures supplémentaires s'appliquent à la restauration, notamment une obligation de fermeture de 23h à 6h du matin. Les événements dans le cercle familial ou amical pour lesquels des engagements ont déjà été pris peuvent avoir lieu ce week-end, même avec plus de 15 invités.

Le nombre de personnes testées positives continue d'augmenter dans le canton de Berne. De 40 à 50 cas par jour environ à la mi-septembre, la moyenne est passée à plusieurs centaines de cas quotidiens. Vendredi 23 octobre, le canton comptait 802 nouvelles infections au coronavirus. Les taux de positivité de 1 à 2% enregistrés en septembre contrastent fortement avec les chiffres récents, qui atteignent 12,9% environ. Il est essentiel de stopper cette deuxième vague aussi vite que possible.

#### Interdiction des manifestations réunissant plus de 15 personnes ainsi que des foires et des expositions commerciales

Les manifestations réunissant plus de 15 spectateurs ou visiteurs sont interdites. Cela s'applique aussi aux réunions familiales ou amicales ainsi qu'aux événements d'entreprise à caractère social, tels que les repas de Noël et les apéros. Les services funèbres rassemblant plus de 15 personnes peuvent être assurés, mais avec l'obligation de porter un masque et d'établir une liste des contacts.

La limitation des rassemblements à 15 personnes ne s'applique pas aux assemblées communales ni aux séances parlementaires, y compris les séances de commission, pour autant qu'elles disposent d'un plan de protection.

Les foires et les expositions commerciales sont interdites. Sur les marchés, la vente de produits à consommer sur place n'est plus autorisée.

#### Fermeture d'établissements au public

Les établissements suivants sont fermés au public: bars, clubs, discothèques, salles de danse, musées, salles de lecture des bibliothèques et des archives, cinémas, salles de concert, théâtres, casinos, salles de jeux, salons érotiques, centres sportifs, clubs de fitness, piscines et spas (sauf s'ils appartiennent à un hôtel et sont réservés à sa clientèle).

#### Pas d'entraînements ni de compétitions amateurs pour les sports d'équipe et de contact

Les compétitions et les entraînements de sport collectif ne sont plus autorisés. Cette interdiction ne s'applique pas aux équipes des deux ligues supérieures de football, de hockey sur glace, de handball, de volleyball et d'unihockey. Les spectateurs ne sont plus admis.

Il n'est plus possible non plus de pratiquer des sports comportant des contacts corporels prolongés, hormis à titre professionnel.

#### Limitation du nombre de convives dans les restaurants et fermeture obligatoire à partir de 23h

La limitation à 100 personnes du nombre de personnes présentes en même temps dans un établissement est étendue à tous les établissements de restauration. Dans les bars et assimilés, il n'est plus possible d'être plus de quatre à une même table. Les groupes plus nombreux sont autorisés à la condition qu'ils se composent exclusivement de personnes vivant dans le même ménage. Les établissements de restauration doivent fermer entre 23h et 6h. Les autorisations d'ouverture prolongée sont caduques.

Le 23 octobre 2020

Le Conseil-exécutif

Réclame

# Si l'on ne s'y met pas, alors qui le fera ?

Pour la défense des droits humains  
Passe aux actes sur [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch)

AMNESTY  
INTERNATIONAL

